

Date de dépôt : 6 septembre 2010

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les activités de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), en 2009

Mesdames et
Messieurs les députés,

Introduction

Le présent rapport retrace l'activité de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009. Il fait également référence aux activités de la Coopérative romande de cautionnement – PME (CRC-PME), ainsi qu'à la Centrale suisse de cautionnement pour les arts et métiers (CSC) dont les rapports d'activités sont également annexés. Il vous est soumis pour la première fois sous la présente forme.

L'activité de la FAE du 1^{er} juillet 2006 au 31 décembre 2008 a successivement été soumise au Grand Conseil en 2007 à l'occasion de la révision de la loi en faveur du développement de l'économie et de l'emploi (LDévEco), en 2008 lors de l'adoption du projet de loi accordant une indemnité annuelle de fonctionnement à la FAE pour les années 2008 à 2011 ainsi qu'à l'occasion de la modification de la loi sur l'aide aux entreprises (mesures de lutte contre la crise), entrée en vigueur le 14 juillet 2009.

Généralités

La loi sur l'aide aux entreprises et la loi créant la FAE ont été votées par le Grand Conseil le 1^{er} décembre 2005 afin de concrétiser la refonte des aides financières aux entreprises, respectivement dispensées par la Fondation Start-PME (en faveur des sociétés en démarrage), l'Office genevois de cautionnement mutuel pour commerçants et artisans (OGCM) (organisme de droit privé soutenant essentiellement les artisans et commerçants) et la loi sur les aides financières aux petites et moyennes industries (LAPMI) (en faveur du secteur industriel). La FAE a été opérationnelle dès le 1^{er} juillet 2006.

Parallèlement et afin de bénéficier des garanties prévues par la Confédération en application de la législation fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises, entrée en vigueur en deux étapes les 15 mars et 15 juillet 2007, tout a été mis en œuvre afin que la FAE devienne une antenne cantonale de la Coopérative romande de cautionnement – PME (CRC-PME), opérationnelle dès le 18 juillet 2007.

A noter que la participation genevoise à la CRC-PME est limitée au montant correspondant à l'investissement initialement immobilisé dans le capital social de l'OGCM (1'500'000.- F). Tant la Conférence des chefs du département de l'économie de Suisse occidentale (CDEP-SO), à laquelle participent les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Vaud, Valais et Genève, que la Confédération (Secrétariat d'Etat à l'économie, SECO) ont accepté un engagement de la FAE à assumer le risque de 35 % sur ses dossiers à la place de la CRC-PME dès que le risque dépasse le montant de la participation genevoise. Cet engagement remplace un éventuel apport de capital genevois complémentaire au sein de la CRC-PME.

Pour ce qui est des 65 % des risques résiduels sur les dossiers, ils sont pris en charge par la Confédération grâce à la reconnaissance par le SECO du statut d'antenne locale accordé à la FAE. Un tel dispositif est d'autant plus intéressant pour notre Canton que la Confédération considère la possibilité de renforcer le cautionnement fédéral dans le cadre de son plan de relance.

Les 50 parts sociales de 1000 F détenues par l'OGCM au sein de la Centrale suisse de cautionnement pour les arts et métiers (CSC), société coopérative privée dont le capital social s'élève à 14'154'000.- F, ont par ailleurs été transférées à l'Etat sans contrepartie financière.

Le champ d'activité de la FAE recouvre le cautionnement de crédits, la prise de participation minoritaire aux côtés d'investisseurs privés, le paiement d'honoraires relatifs à un accompagnement (coaching) et/ou à un audit et/ou une expertise confié à un tiers et l'avance de liquidités (depuis le 14 juillet 2009).

La FAE est dotée :

- d'un capital destiné à la prise de participations de 20 000 000 F, porté à 30 000 000 F dès juillet 2009,
- d'une enveloppe totale de 10 000 000 F, disponible pour effectuer des avances de liquidités,
- d'une subvention annuelle en 2009, de 6 903 000 F couvrant ses frais de fonctionnement, le financement des expertises, audits et

accompagnements, ainsi que les provisions effectuées pour couvrir les pertes éventuelles.

Par ailleurs, la limite de la garantie totale de l'Etat relative aux cautionnements pour toute la durée de vie de la FAE, s'élève à 95 000 000 F depuis le 14 juillet 2009. Les engagements que la FAE peut prendre chaque année dépendent toutefois du montant de la subvention et des provisions effectuées.

Activités de la FAE

Il conviendra de se référer au rapport de la FAE annexé pour l'exercice 2009.

Nous soulignons toutefois qu'au 31 mars 2010, le montant total octroyé directement par la FAE depuis sa création ou au titre d'antenne genevoise de la CRC-PME, se monte à plus de 46 000 000 F au bénéfice de 182 entreprises qui ont créé ou préservé 1617 postes de travail (soit 28 447.- F par emploi).

Parallèlement, les pertes cumulées propres aux activités de la FAE et de la CRC-PME depuis leur origine (hors dossiers repris de l'OGCM, de Start-PME et en application de la LAPMI) se montent respectivement à 1 220 790 F et 1 637 582 F, soit un montant total de 2 858 372 F représentant 6.21 % des dossiers acceptés. A titre d'indication, l'on précisera que les banques considèrent généralement comme acceptable une perte allant de 5 à 10 % sur les crédits commerciaux.

Après avoir achevé la mise en place de sa structure et du personnel (de 3 à 10 personnes), la FAE poursuit son développement :

- réalisation d'un Système de Contrôle Interne (SCI) pour la fin de l'année 2010,
- établissement d'une cartographie des risques ainsi que des procédures et règlement y relatifs,
- démarrage d'une réflexion de rationalisation informatique avec une plateforme commune à la CRC-PME, livrable courant 2011,
- redéfinition de son image et établissement d'un logo avec un changement de l'acronyme FAE (Financer Autrement les Entreprises) au titre d'enseigne, conjugué à la mise en ligne d'un nouveau site internet et des supports correspondants. Ce travail a été initié essentiellement pour sensibiliser les entreprises qui ont tendance à s'adresser trop tard à la FAE. L'objectif est de soutenir les entreprises de façon adéquate le plus tôt possible.

Effets de l'entrée en vigueur des mesures de lutte contre la crise

Depuis l'entrée en vigueur des mesures de lutte contre la crise, notamment l'avance de liquidités contre cession de factures, la FAE a pu s'adresser à des entreprises de plus grande taille (13.5 salariés contre moins de 6 les années précédentes) et, par voie de conséquence, renforcer son positionnement dans les secteurs de l'industrie, du bâtiment et des activités innovantes.

Ainsi, le nombre de dossiers acceptés pour les avances de liquidités représente 23 % de la totalité des demandes accordées sur la période du 14 juillet 2009 au 31 mars 2010, soit 110 emplois, pour un montant total de 1 900 000 F (soit en moyenne un investissement de 17 798 F par emploi maintenu ou créé). Sur le seul premier trimestre 2010, cette prestation est déjà en augmentation de 40 % par rapport aux chiffres enregistrés sur les six derniers mois 2009 (990 000 F avancés, concernant 88 emplois pour un montant moyen de 11 250 F par emploi maintenu ou créé).

Concernant les prises de participations de la FAE, l'augmentation de sa capacité d'investissement de 33 % à 45 % des sommes totales investies a permis de renouer avec les demandes de sociétés innovantes ayant subi un frein des investissements privés du fait de la crise (les projets en cours devant être poursuivis au risque de mettre en péril les investissements déjà effectués et les progrès acquis). Sur la période, 4 dossiers ont ainsi été acceptés, pour un montant de 1 000 000 F (représentant 52 emplois et une moyenne de 19 278,85 F par emploi maintenu ou créé) contre 1 seul sur le premier semestre 2009. L'augmentation de capital de 10 000 000 F conduit désormais la FAE à privilégier une entrée en relation sous forme de prise de participations pour les activités innovantes et, par voie de conséquence, à préserver le budget alloué aux provisions sur cautionnement de crédits, plutôt consacré aux activités traditionnelles.

Au total, la somme de 2 900 000 F a ainsi été engagée du 14 juillet 2009 au 31 mars 2010, au titre de l'avance de liquidités et de la prise de participations, concernant 162 emplois et pour un coût moyen de 17 900 F par emploi.

A noter durant la même période que le Conseil de la FAE est entré en matière concernant le financement de trois mandats d'accompagnement (notamment pour une société employant 26 personnes et deux sociétés employant 117 personnes qui bénéficient également d'un cautionnement) pour un engagement totalisant 68 700 F au 31 mars 2010. Par ailleurs, 24 autres sociétés (donc 26 au total) ont pu bénéficier d'un cautionnement, pour un engagement global de 6 322 800 F, soit 272,9 emplois concernés

(y compris les 117 susmentionnés) et un engagement moyen d'environ 23 170.- F par emploi maintenu ou créé.

Conclusion

L'augmentation des activités de la FAE sur l'exercice 2009 résulte tant de l'accroissement de la palette de ses prestations que de l'amélioration de son organisation et de sa communication.

Elle est également la conséquence de la crise financière. L'accès au crédit des PME a en effet été rendu plus difficile que les années précédentes, non seulement à cause d'une frilosité bancaire accrue, mais pour nombre d'entre-elles, également du fait d'une baisse d'activité les fragilisant de manière ponctuelle.

C'est dans un tel contexte et en référence tant aux signaux de reprise qu'aux nouvelles politiques bancaires de crédit, qu'il conviendra de procéder à l'évaluation prévue par la Loi modifiant la loi sur l'aide aux entreprises (Mesures de lutte contre la crise), du 15 mai 2009.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le vice-président :
Mark MULLER

Annexes :

- *rapport d'activité de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), en 2009;*
- *rapport détaillé relatif à la révision de l'exercice 2009;*
- *rapport d'activités de la Coopérative romande de cautionnement - PME (CRC-PME), en 2009;*
- *rapport annuel 2009 de la Centrale suisse de cautionnement pour les arts et métiers (CSC).*



RAPPORT D'ACTIVITÉ

du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009



Message du Président du Conseil de fondation



La mission de la FAE répond aux besoins des Petites et Moyennes Entreprises localisées dans le canton de Genève, qui y ont un impact sur la création ou le maintien des emplois, en leur offrant une alternative de financement.

La crise profonde que traverse le monde bancaire, remet en perspective les bienfaits de l'économie réelle, trop longtemps oubliée à l'ombre de produits financiers spéculatifs. Mais ce n'est pas pour autant que l'accès au financement est devenu plus aisé pour les Petites et Moyennes Entreprises qui forment pourtant l'essentiel du tissu économique de la Suisse et de ses régions.

Soutenir la création, aider les PME à se développer, favoriser la transmission d'entreprises ou l'émergence de sociétés de plus grande taille avec une attention particulière portée aux projets innovants, telles sont les actions prioritaires de la FAE.

Et pour mieux répondre encore aux besoins accrus des PME et des entrepreneurs, la FAE a, au cours du second trimestre 2009, élargi ses prestations grâce à une dotation supplémentaire de 40 millions de francs suisses accordée par l'État de Genève qui lui aura permis :

- ✚ d'augmenter sa capacité d'intervention de cautionnement de crédits et de participation au capital des entreprises, de CHF 2 Mio à CHF 4 Mio par dossier,
- ✚ d'améliorer son enveloppe annuelle pour le financement de missions d'évaluation, d'accompagnement et d'expertises pour la porter à CHF 750'000,
- ✚ d'offrir une nouvelle prestation de financement de trésorerie contre la cession de factures dans la limite de CHF 250'000 par entreprise et pour une durée d'une année renouvelable.

Ces aides peuvent aussi se combiner avec un cautionnement fédéral accordé par la Coopérative romande de cautionnement - PME (CRC-PME), dont la FAE est l'antenne cantonale genevoise.

La FAE, en accordant plus de 20 millions de francs suisses à 58 entreprises en 2009, a contribué à maintenir ou créer 777 emplois, ce qui porte à 165 le nombre d'entreprises accompagnées depuis sa création et à 1'418 le nombre total d'emplois maintenus ou créés.

Ce nombre de dossiers, auquel s'ajoutent ceux pour lesquels la FAE n'a pas pu accorder une aide, a nécessité 19 réunions du Conseil de fondation qui se déterminent sur les demandes de soutien déposées et suit la gestion de la Fondation. Trois journées de séminaire ont également été consacrées à l'amélioration des processus d'analyse et d'appréciation des risques liés aux financements accordés et à l'adaptation du règlement de la Fondation aux exigences nouvelles de la loi et à l'évolution des besoins des entreprises.

Par ces chiffres, la FAE se positionne aussi comme un partenaire cantonal des PME, quel que soit leur secteur d'activité ou leur taille, et celui des banques pour « financer autrement les entreprises ».

Que ce soit par sa présence au sein des associations professionnelles, sa participation aux différents salons de la Place des Affaires aux côtés du Service de la promotion économique de Genève ou à la Cité des Métiers, ses rencontres avec les communes (Plan-les-Ouates, Genève, Lancy, Vernier, etc.), ses participations aux cours sectoriels de création d'entreprise (NewStart, Cafetiers Restaurateurs, etc.) ou encore la synergie développée avec d'autres organismes tels que l'Office de la Promotion Industrielle ou Éclosion, la FAE a assuré durant toute l'année une présence de proximité polyvalente lui permettant d'être encore plus réactive.

Le 1^{er} décembre 2010 marquera les 5 ans de la FAE avec, déjà, des résultats très satisfaisants qui sont le fruit d'un travail incessant de la part de l'ensemble des membres du Conseil de fondation, de la direction et des collaborateurs que je profite de remercier très sincèrement.



Philippe LATHION
Président du Conseil de fondation



Bases Légales

La Fondation d'aide aux entreprises, de droit public, dénommée ci-après FAE, a été constituée par les lois votées par le Grand Conseil genevois le 1er décembre 2005, Loi sur l'aide aux entreprises (LAE) et Loi sur la fondation d'aide aux entreprises (LFAE), entrées en vigueur le 11 mars 2006.

La loi sur l'aide aux entreprises (Mesures de lutte contre la crise) du 15 mai 2009 a complété le dispositif en place.

Elle a démarré son activité opérationnelle le 1^{er} juillet 2006, par conséquent l'année 2009 représente le troisième exercice annuel complet.

A cela s'ajoute le cautionnement fédéral par l'intermédiaire de la Coopérative romande de cautionnement - PME (CRC-PME), dont la FAE est partie prenante en tant qu'antenne cantonale genevoise.

Les chambres fédérales ont adopté la Loi fédérale sur les aides financières aux organisations en faveur des petites et moyennes entreprises en date du 6 octobre 2006. Cette loi remplace l'arrêté fédéral tendant à encourager les coopératives de cautionnement des arts et métiers du 22 juin 1949. En date du 28 juin 2007, la Confédération a reconnu la CRC-PME en tant que bénéficiaire des aides de la nouvelle loi.

L'État de Genève détient une part sociale au sein de la CRC-PME de CHF 1.5 Mio lui permettant d'assumer la responsabilité totale de cautionnements pour des entreprises du canton de Genève jusqu'à hauteur de CHF 10.7 Mio. Au-delà de ce montant, déjà atteint en 2009, deux possibilités se présentent, une augmentation de la part au capital ou une arrière-caution de 35 %, permettant de nouveaux cautionnements de la part de la CRC-PME au-delà de la limite initiale. L'État de Genève a opté pour la possibilité d'assumer la part de risques de 35 % non couverte par la Confédération par l'intermédiaire de l'engagement d'arrière-caution de la FAE.

I. Conseil de fondation

Le Conseil de fondation se compose de onze membres nommés par le Conseil d'État, deux membres étant proposés par le Grand Conseil. Au cours de l'exercice 2009, un membre du Conseil de fondation a démissionné de sa fonction, par manque de disponibilité. Le Conseil d'État a nommé son remplaçant le 18 novembre 2009.

Membres du Conseil de fondation :

Président **M. Philippe Lathion**, *Expert-comptable diplômé, Associé de Duchosal Révision Fiscalité Fiduciaire SA*

Vice-Présidente **Me Christine Sayegh**, *avocate au barreau de Genève*

Membres **Mme Emanuela Dose Sarfatis**, *Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES) (*)*

Mme Fabienne Gautier, *Présidente de la Fédération du commerce genevois, membre jusqu'au 24 septembre 2009*

M. Bernard Girod, *Membre du Conseil de fondation de l'OPI, Office de Promotion des Industries et des Technologies*

M. Olivier Grometto, *Fédération des entreprises romandes, Genève (*)*

M. Erwin Meyer, *Directeur général de banque retraité, Genève*

M. Andrés November, *Professeur honoraire, Genève*

M. Jacques Robert, *Syndicat Unia-GE, Genève*

(*) également représentants
de la FAE au Conseil
d'administration de la CRC-PME

M. Laurent Terlinchamp, *Président de la Société des cafetiers restaurateurs et hôteliers de Genève (*)*

M. Olivier Terrettaz, *Economiste d'entreprises, Genève*

M. Charles Seydoux, *Entrepreneur à Genève, membre depuis le 18 novembre 2009*

II. Direction et collaborateurs

La direction se compose de deux directeurs :

M. Serge Nouara, chargé de l'opérationnel, de l'administration et des finances

M. Jean Métrailler, chargé de la qualité

L'effectif du personnel de la FAE à fin 2009 se montait à 9 postes de travail.



III. Les missions et les métiers de la FAE

La FAE exerce quatre métiers qui ont tous en commun d'accompagner les entreprises dans chacune des phases de leur vie :

1. Faciliter l'accès aux financements pour réussir sa création d'entreprise ou accompagner le développement et l'innovation des sociétés existantes que ce soit pour acquérir du matériel, des machines ou du mobilier, réaliser des travaux, emménager dans de nouveaux locaux, etc.

Elle permet également l'obtention de limite de crédit de trésorerie pour financer les charges d'exploitation courantes des entreprises, constituer ou renouveler des stocks, surmonter une baisse passagère de l'activité, voire régler des factures urgentes.

Garantie de remboursement des crédits bancaires commerciaux ou leasing jusqu'à CHF 4 Mio maximum

2. Fournir le levier financier à la levée de fonds auprès d'investisseurs pour accélérer la croissance des entreprises qui souhaitent conquérir de nouveaux marchés, innover et lancer de nouveaux produits. Ainsi, la FAE contribue à renforcer la structure financière des fonds propres.

Renforcement des fonds propres en réalisant une prise de participation minoritaire au capital jusqu'à CHF 4 Mio maximum

3. Préserver la trésorerie de l'entreprise en anticipant les paiements tardifs de ses clients.

Avance de liquidités de CHF 250'000 maximum contre la cession de factures ouvertes

4. Permettre la réalisation de missions effectuées par des experts retenus sur appels d'offres et selon un cahier des charges établi conjointement avec la FAE pour le diagnostic d'une activité, d'un marché, d'un produit, l'évaluation d'une entreprise, la mise en place d'outils de gestion.

Contribution au financement de mandats d'évaluation, d'accompagnement et/ou d'audit

Les entreprises du canton de Genève peuvent également bénéficier d'un cautionnement solidaire pour un crédit commercial **jusqu'à CHF 500'000**, octroyé par la CRC-PME, pour lequel la Confédération assume 65 % du risque.





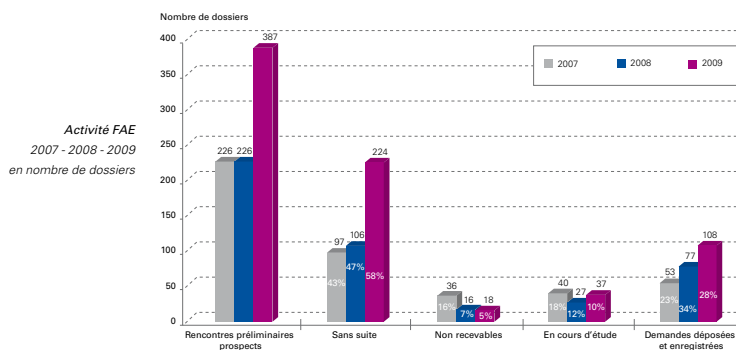
IV. Activité 2009

CONTACTS ET DEMANDES ENREGISTRÉS:

Suite à la démarche volontariste du Conseil d'État d'informer les entreprises du canton de Genève des moyens de lutte anticrise accordés à la FAE par la nouvelle loi du 1^{er} mai 2009 et d'une communication accrue, le nombre de contacts annuels (appels téléphoniques, e-mails, visites, etc.) a progressé de 542 à 594 (+ 10 %) entre 2008 et 2009.

Ces sollicitations répondant à la mission de la FAE ont généré 387 demandes faisant l'objet d'un premier entretien approfondi qui a permis à près des deux tiers (58 %) de trouver une solution alternative.

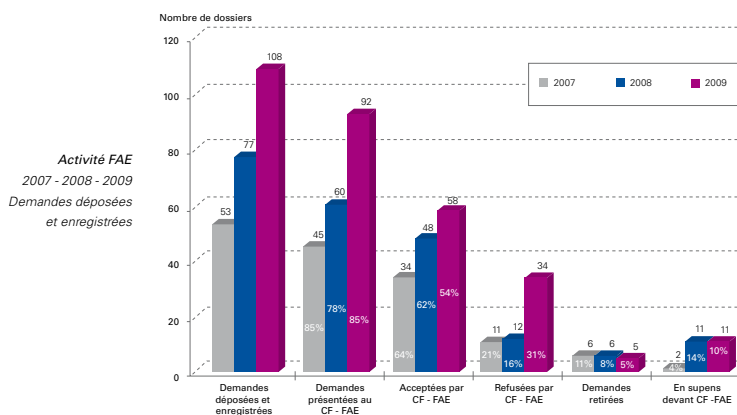
Statistiquement, seules les demandes enregistrées sont relevées, lorsque le demandeur a réglé la taxe d'inscription. Cette dernière lui est réclamée après l'analyse préliminaire de sa demande, si celle-ci a pu être qualifiée de recevable au regard des critères réglementaires. Aussi, 108 demandes ont formellement été enregistrées au cours de l'exercice 2009 contre 77 en 2008 et 53 en 2007, soit **une augmentation consécutive de plus de 40 % sur chacune des années.**

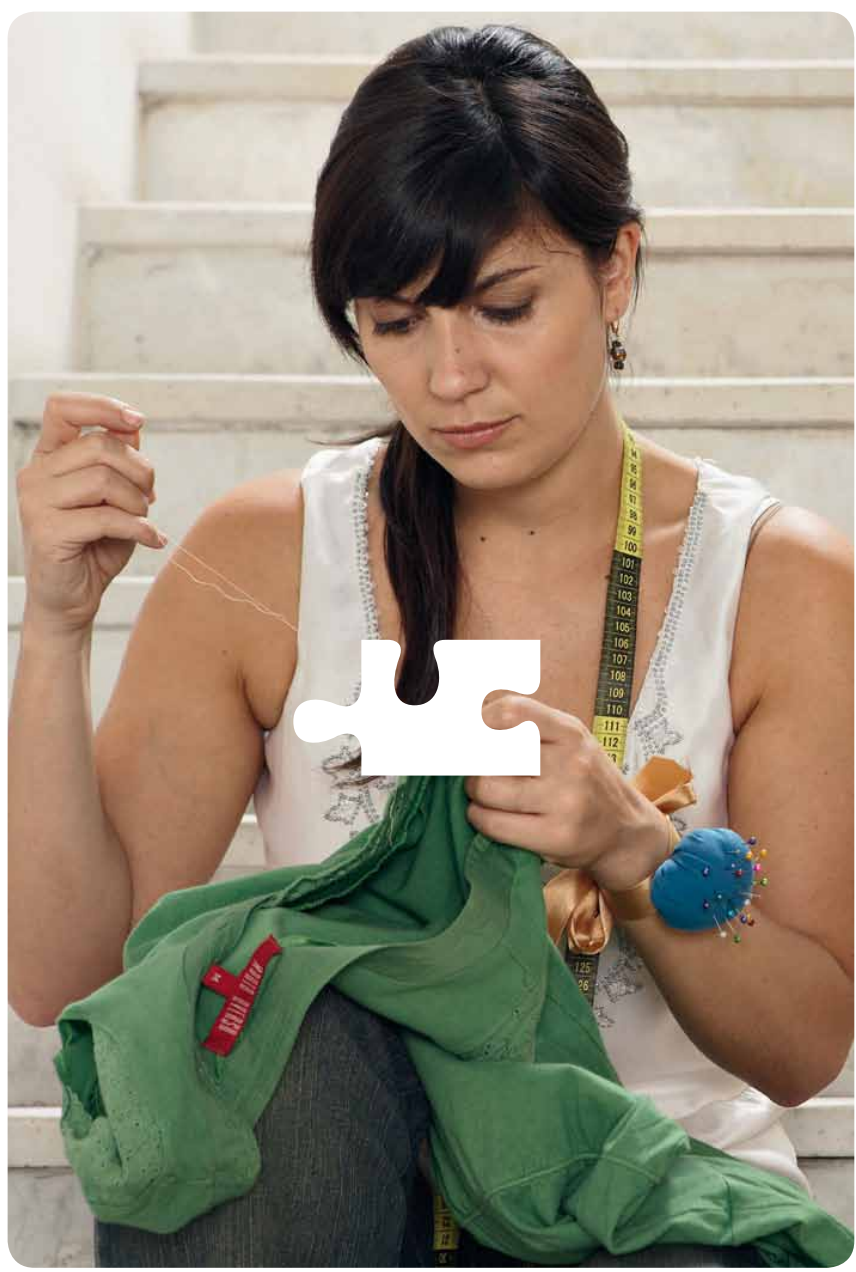


RÉPONSE DE LA FAE AUX DEMANDES FORMELLEMENT ENREGISTRÉES :

En 2009, la Fondation a accepté 58 dossiers (+ 21 % par rapport à 2008 qui avait déjà connu une hausse de 41 %), ce qui représente un total de 165 entreprises soutenues sur 280 demandes enregistrées depuis son démarrage opérationnel en juillet 2006.

Les refus sont principalement liés à des demandes ne générant pas ou peu de valeur ajoutée en termes d'emploi pour le canton de Genève ou concernant des montants disproportionnés par rapport aux emplois créés.





ENGAGEMENTS FINANCIERS:

L'intégration de la FAE dans le cautionnement fédéral par l'intermédiaire de la CRC-PME, a permis de répartir les engagements entre la Confédération et le canton de Genève tout en offrant une plus grande capacité d'intervention pour les entreprises genevoises.

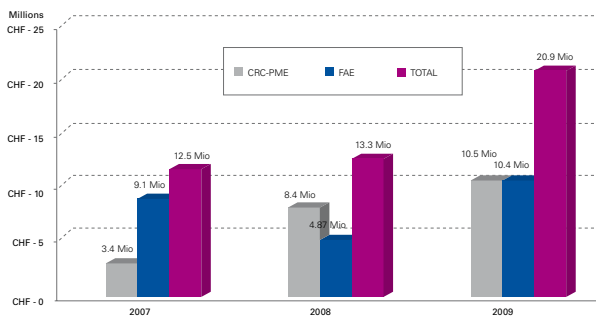
L'engagement de caution accordé par la CRC-PME pour les demandes inférieures à CHF 500'000 connaît une augmentation de CHF 8.4 Mio à CHF 10.5 Mio (+ 25 %) liée essentiellement à l'évolution du montant moyen des dossiers acceptés de CHF 180'000 en 2008 à CHF 228'000 en 2009.

Les engagements acceptés par la FAE progressent également de CHF 4.8 Mio à CHF 10.4 Mio (+ 116 %) en 2009 suite à :

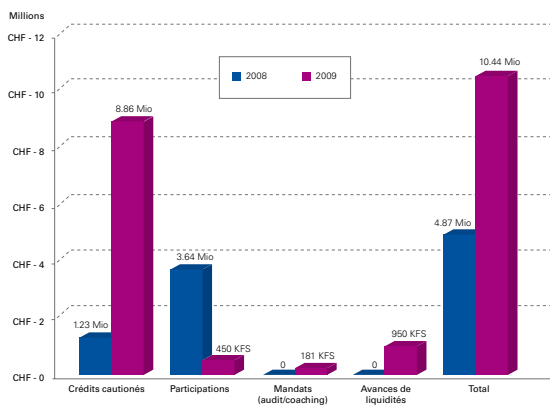
- ✚ la réalisation de 10 dossiers de cautionnement, sur 16, **compris entre CHF 500'000 et CHF 1.5 Mio**, notamment au profit d'activités innovantes ou technologiques,
- ✚ l'élargissement de ses prestations en mai 2009, principalement l'avance de trésorerie contre la cession de factures et l'augmentation des missions d'évaluation/audit/coaching.

Ainsi, la complémentarité de la FAE et de la CRC-PME se manifeste par **une croissance totale de 57 % des engagements accordés**, soit près de CHF 21 Mio sur l'année.

*Engagements accordés
CRC-PME et FAE
2007 - 2008 - 2009*



*Répartition des engagements
donnés par la FAE*



RISQUES ET PROVISIONS :

La classification des provisions pour pertes sur cautionnements est établie selon le règlement de la Fondation approuvé par le Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES). Les provisions sont calculées en fonction du risque sur le montant de l'engagement le plus haut entre la limite accordée et le solde dû à la banque.

En ce qui concerne les actions souscrites directement par la FAE, la loi sur la Fondation d'aide aux entreprises (LFAE) ne permet pas de créer des provisions car le capital de dotation est destiné à couvrir les pertes avérées sur les prises de participations. Seul le montant des participations acquises à l'origine par la Fondation Start-PME (FSPME) peut faire l'objet de provisions pour risques.

En 2009, la variation de CHF 3.9 Mio est principalement liée à l'augmentation des engagements de la FAE dans le domaine des activités innovantes dont les caractéristiques de développement sont consommatrices de provisions avec moins de 10 dossiers représentant plus de 70 % du montant annuel.



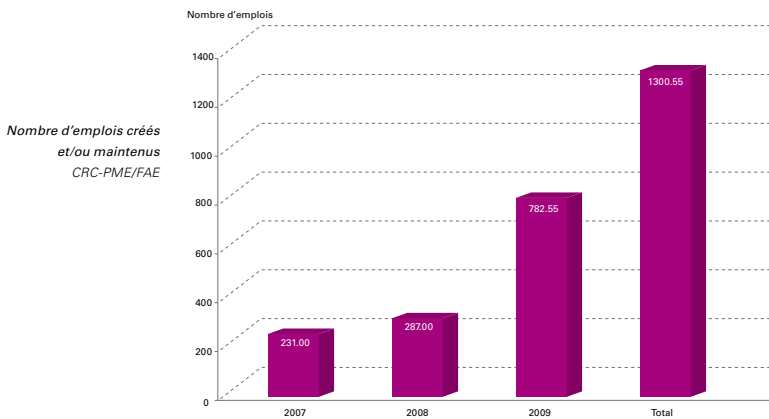


RÉPERCUSSIONS SUR L'EMPLOI :

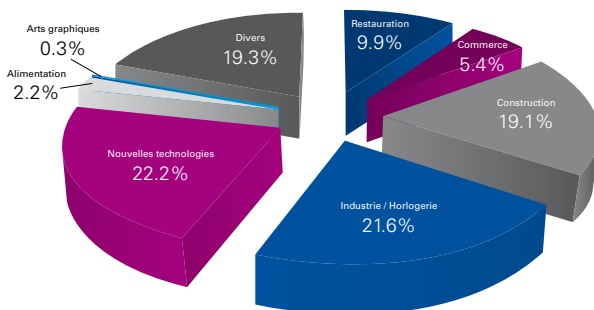
Le critère de l'engagement par emploi créé ou maintenu est examiné lors de chaque décision prise par le Conseil de fondation, ceci tant pour les cautions assumées par la CRC-PME que pour les différents types de soutien accordés directement par la FAE.

Au total, et sans compter les emplois indirects générés par l'aide accordée, ce sont 1'418 postes de travail qui ont été maintenus et/ou créés depuis la création de la FAE/CRC-PME avec un montant moyen accepté par emploi de CHF 26'757 en 2009 contre CHF 46'367 en 2008 et CHF 54'461 en 2007.





Répartition des emplois créés et/ou maintenus par secteur économique CRC-PME/FAE en 2009



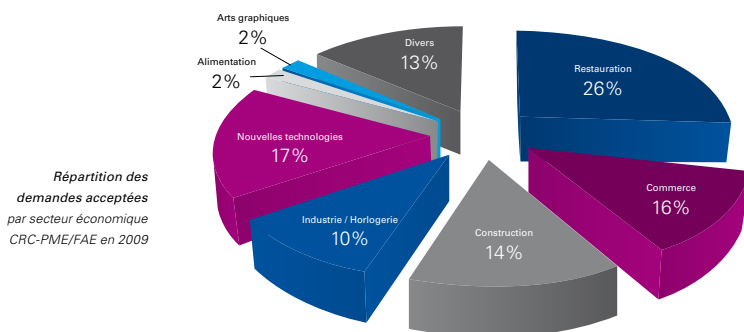
RÉPARTITION DES INTERVENTIONS PAR SECTEUR ÉCONOMIQUE :

Le recul des interventions dans la restauration et le commerce de détail (42 % des dossiers en 2009 contre 54 % en 2008) traduit une diminution des projets de création dans des secteurs d'activité difficiles marqués par une baisse de la consommation.

Dans la construction, une forte concurrence dans un marché étroit et des délais de paiement tardifs ont conduit davantage d'entreprises (augmentation de 11 à 14 %) à solliciter la CRC-PME et la FAE, notamment pour le financement de missions d'évaluation du marché et de leur pérennité économique, ainsi que pour des avances de trésorerie contre cession de factures.

L'exercice 2008/2009 est marqué par une progression de 5 à 17 % du nombre de sociétés ayant bénéficié d'un accompagnement dans le domaine des nouvelles technologies ou de l'innovation.

L'effectif moyen des entreprises accompagnées par la CRC-PME et la FAE a évolué de 6 à 13,5 salariés entre 2008 et 2009.



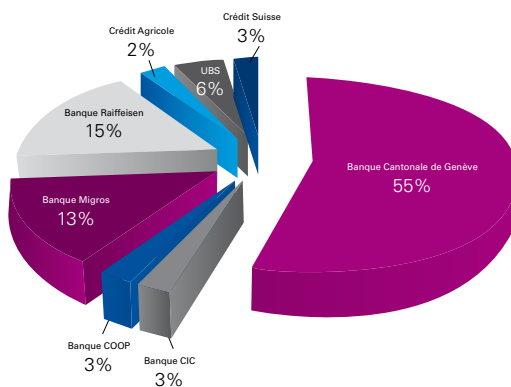
COLLABORATION BANCAIRE :

Les entreprises faisant appel à la CRC-PME et la FAE sont principalement en relation avec les banques locales, qui bénéficient d'un réseau d'agences de proximité et développent une stratégie commerciale cantonale auprès des PME.

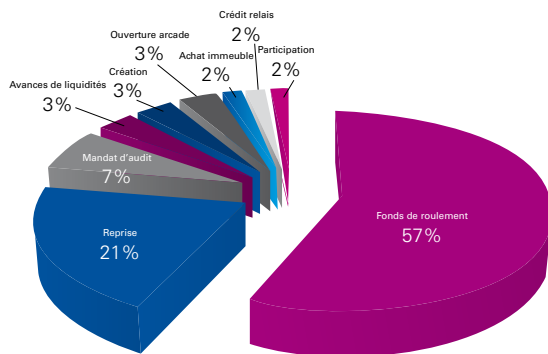
La FAE et la CRC-PME interviennent à titre subsidiaire et uniquement pour la tranche de crédit qui sort des normes bancaires usuelles.

Lorsque la pérennité de l'activité est démontrée et que le financement du projet nécessite plus de fonds propres ou de garanties, les banques peuvent compter sur l'appui de nos institutions dans leur décision d'octroi de crédits, alors réalisés à des taux préférentiels.

Répartition des interventions
CRC-PME/FAE par banque
en 2009



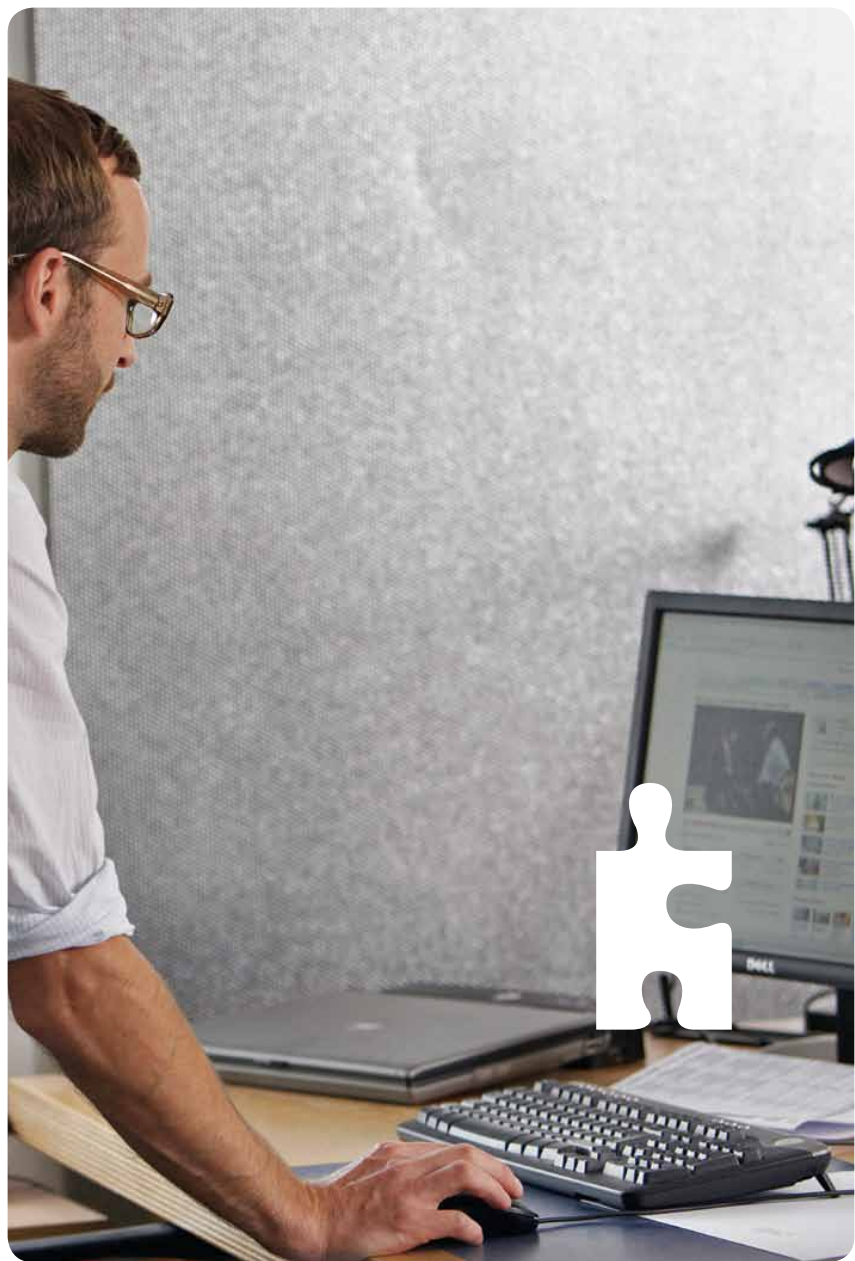
Répartition des interventions
CRC-PME/FAE par
objet en 2009



Le renforcement de la trésorerie représente 62 % des interventions de la CRC-PME et de la FAE caractérisées par les demandes concernant le fonds de roulement (57 %), les crédits relais et les avances de liquidités (en place depuis mai 2009).

Dans 21 % des cas, la FAE et la CRC-PME ont également accompagné la réalisation de projets de transmission d'entreprises.

L'absence de demande liée à l'acquisition de biens d'équipements est probablement due à des financements en crédit leasing assurés directement pas les banques ou organismes spécialisés.







société fiduciaire d'expertise et de révision s.a.
Genève

Fondation d'aide aux entreprises

Genève

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation
sur les comptes annuels de l'exercice 2009



société fiduciaire d'expertise et de révision s.a.
genève

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la Fondation d'aide aux entreprises - Genève

En notre qualité d'organe de révision nous avons audité les comptes annuels de la *Fondation d'aide aux entreprises* ci-joints constitués du bilan, du compte de fonctionnement et de l'annexe aux comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009. Selon la Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision.

Responsabilité de la Direction et du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux normes Swiss GAAP RPC, à la Directive transversale de l'Etat de Genève « présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques », à la loi et aux statuts incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalie significative due à une fraude ou une erreur. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application des principes de présentation des comptes ainsi que de la mise en place de principes d'évaluations adéquats.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de manière telle à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalie significative.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne, autant qu'il concerne l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non pas dans le but d'exprimer une opinion d'audit sur l'efficacité de celui-ci. L'audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des principes comptables, la vraisemblance des évaluations appliquées ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base adéquate pour former notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Comme le précise le paragraphe 4 h) de l'annexe aux comptes annuels, il existe au 31 décembre 2009 un risque avéré sur le poste "Participations FAE" de CHF 2'690'000 qui réduira le capital de dotation au moment de sa constatation définitive.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 sont conformes aux Swiss GAAP RPC et à la Directive transversale de l'Etat de Genève sur la présentation des états financiers à l'exception de la réserve mentionnée au paragraphe ci-dessus.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Conformément à la Directive transversale sur la présentation des états financiers, renvoyant à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO ainsi qu'à la Norme d'audit suisse 890, nous devons nous prononcer sur l'existence d'un système de contrôle interne pour l'établissement des comptes annuels tel que défini par le Conseil de fondation.

Une évaluation des risques a été formellement approuvée par le Conseil de fondation. La plupart des processus destinés à couvrir les risques identifiés ont été élaborés. Une partie d'entre eux est entrée en vigueur dans le courant de l'année 2009, la mise en place du système de contrôle interne et son application devant être finalisées durant l'année 2010.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

En dépit de la réserve qui précède, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 9 mars 2010

Société fiduciaire d'expertise
et de révision s.a.


Pascal Rivollet
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Jean-Claude Rivollet
Expert-réviseur agréé

Annexe : comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement, annexe aux comptes annuels).

	Solde au 31.12.2009	Solde au 31.12.2008
ACTIF		
Caisse	898.70	1'563.15
BCGE Compte no C 3217.79.57		-283.50
BCGE Compte no A 3273.23.41	76.15	22'359.80
BCGE R 3299.30.83 garantie loyer	14'131.15	14'091.25
Total Avoirs en banque	14'207.30	36'167.55
Etat de Genève compte courant	27'435'635.75	22'287'583.73
Subvention provision s/risques cautions à recevoir	5'874'749.35	1'559'934.00
Subvention provision s/risques avances liquidité à recevoir	125'000.00	
I.A. à récupérer	1.45	2'015.83
Débiteurs divers	31'258.00	36'621.60
Débiteurs ex-OGCM en garantie CRC-PME	313'181.65	514'348.10
Actifs transitoires	524.00	6'960.00
Actif transitoire Etat GE		23'232.09
Matériel/mobilier/installation	26'191.75	14'659.30
Caution appelée ex-FSPME	380'053.80	387'053.80
Participations ex-FSPME	572'549.00	572'549.00
Participations FAE	2'690'000.00	640'000.00
	37'464'250.75	26'082'688.15

	Solde au 31.12.2009	Solde au 31.12.2008
PASSIF		
Fonds étrangers		
AVS créancier social		230.05
Créancier Etat de Genève	22'619.50	2'027'364.65
Autres créanciers FAE	75'754.15	12'325.05
Dépôts bancaires ex-OGCM en garantie CRC-PME	313'181.65	514'348.10
Dépôt garantie sous-location OGCM, Compte courant		2'000.00 357.70
Passifs transitoires	187'180.15	34'362.30
Provision s/cautions FAE	5'395'237.00	1'523'184.00
Provision s/avances liquidité	125'000.00	
Provision s/cautions ex-LAPMI	92'000.00	36'750.00
Provision s/cautions ex-FSPME	12'319.00	490'403.00
Provision s/cautions appelées ex-FSPME	308'256.45	308'256.45
Provision s/cautions ex-OGCM	360'152.85	560'556.85
Provision s/participations ex-FSPME	572'550.00	572'550.00
Total Fonds étrangers	7'464'250.75	6'082'688.15
Fonds propres		
Capital de dotation FAE	30'000'000.00	20'000'000.00
Total Fonds propres	30'000'000.00	20'000'000.00
	37'464'250.75	26'082'688.15

	Solde au 31.12.2009	Budget au 31.12.2009	Solde au 31.12.2008
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT			
Taxes d'inscription	43'000.00	32'000.00	30'500.00
Expertise-frais dossiers CRC-PME	69'590.00	23'500.00	66'663.20
Frais analyse dossiers FAE	3'000.00		
Sous-location/refacturation frais	7'000.00		3'096.50
Produits extraordinaires	120'557.75	20'000.00	166'537.85
Produits financiers	97.25		18'776.28
Total Produits de fonctionnement	243'245.00	75'500.00	285'573.83
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
Salaires	-911'449.20	-983'000.00	-739'588.70
Charges sociales	-142'364.30	-196'600.00	-128'920.00
Personnel temporaire	-13'696.05		-2'556.55
Recherche personnel	-20'688.00	-30'000.00	-29'416.75
Formation personnel	-1'985.00	-12'000.00	-3'408.00
Frais de séances et délégation (Conseil de fondation)	-62'605.25	-58'000.00	-51'080.00
Loyers et charges	-80'418.60	-90'000.00	-85'986.65
Services Industriels	-3'170.75	-2'000.00	-1'219.50
Frais de nettoyage	-7'114.70	-6'000.00	-5'548.10
Entretien matériel, mobilier, installations	-11'202.35	-6'000.00	-3'900.00
Frais matériel/logiciel informatique/site internet	-46'744.70	-18'000.00	-11'768.95
Maintenance informatique	-19'615.25	-18'000.00	-17'931.40
Frais de matériel de bureau	-14'815.55	-15'000.00	-11'788.77
Ports, téléphone, internet	-11'886.85	-12'000.00	-9'900.18
Cotisations et abonnements	-1'085.00	-1'500.00	-653.00
Promotion, marketing, publicité	-35'945.95	-20'000.00	-6'976.20
Honoraires juridiques, mandats	-82'233.85	-50'000.00	-32'055.65
Honoraires organe de révision	-22'000.00	-15'000.00	-13'500.00
Honoraires support fiduciaire	-8'136.05	-15'000.00	-2'340.30
Frais de déplacement et représentation	-11'200.80	-15'000.00	-11'063.20
Frais du Conseil	-8'238.80	-8'000.00	-6'144.65
Assurances choses	-3'296.90	-3'500.00	-3'259.30
Frais de banque	-956.85	-3'000.00	-737.17
Coût Caution Etat de Genève	-6'854.20	-16'000.00	-8'048.20
Amortissements matériel, mobilier, installation	-7'316.55	-10'000.00	-3'733.60
Total Charges de fonctionnement	-1'535'021.50	-1'603'600.00	-1'191'524.82
Coût net de fonctionnement	-1'291'776.50	-1'528'100.00	-905'950.99
Produits hors exercice			31'226.70
Charges hors exercice	-10'604.00		-8'507.80
A reporter	-1'302'380.50	-1'528'100.00	-883'232.09

	Solde au 31.12.2009	Budget au 31.12.2009	Solde au 31.12.2008
Report	-1'302'380.50	-1'528'100.00	-883'232.09
Coût net de l'exercice	-1'302'380.50	-1'528'100.00	-883'232.09
Subvention fonctionnement Etat Ge	1'302'380.50	1'528'100.00	883'232.09
VARIATION PROVISIONS, GAINS ET PERTES SUR AIDES OCTROYÉES AUX ENTREPRISES			
Provisions/pertes s/cautions FAE	-4'314'815.35	-4'550'000.00	-358'122.00
Subvention provisions/pertes pour cautions FAE	4'314'815.35	4'550'000.00	358'122.00
Provision/pertes s/avances de liquidité	-125'000.00	-250'000.00	
Subvention provisions/pertes s/avances de liquidité	125'000.00	250'000.00	
Mandats accompagnement-audit	-180'920.20	-500'000.00	
Subvention mandats d'accompagnement-audit	180'920.20	500'000.00	
Provision/participations ex-FSPME	478'084.00		-130'383.00
Remboursement/appel provision-participations ex-FSPME	-478'084.00		130'383.00
Récupération s/pertes payées ex-FSPME	7'508.85		98'858.00
Remboursement Etat GE récupération ex-FSPME	-7'508.85		-98'858.00
Provisions/pertes s/cautions OGCM	130'306.65		74'320.00
Bénéfice s/provisions OGCM versé à Etat GE	-130'306.65		-74'320.00
Régularisation exercice 2007			-671'984.70
Régularisation année 2006			-139'750.00
Régularisation années précédentes			811'734.70
SUBVENTION NON MONÉTAIRE			
Etat GE subvention intérêts s/capital de dotation	624'623.30	812'500.00	600'180.00
Etat GE intérêts s/capital de dotation	-624'623.30	-812'500.00	-600'180.00
	0.00	0.00	0.00

**FAE**

14, avenue industrielle

CH-1227 carouge

Tel: 022 827 42 84

Fax: 022 827 42 80

fae@fae-ge.ch

www.fae-ge.ch

Avec le soutien de





société fiduciaire d'expertise et de révision s.a.
genève

Rapport détaillé 2009

***à l'attention du Conseil
de fondation de la***

Fondation d'aide aux entreprises



société fiduciaire d'expertise et de révision s.a.
genève

A l'attention du Conseil de fondation de la

Fondation d'aide aux entreprises

Rapport détaillé relatif à la révision de l'exercice 2009

Messieurs,

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la *Fondation d'aide aux entreprises* pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2009 selon notre lettre de mission du 11 juin 2009.

Notre révision a pour but de se forger une opinion sur les états financiers et d'examiner s'il existe un système de contrôle interne (ci-après « SCI ») quant à la préparation de ces derniers tel que défini par le Conseil de fondation.

En outre, nous devons adresser au Conseil de fondation un rapport d'audit détaillé selon les prescriptions de la Directive transversale de l'Etat de Genève sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques. L'objectif de ce rapport est de vous informer de nos constatations relatives :

- à l'exécution de notre audit ;
- au résultat de notre audit et à la présentation des comptes ;
- à l'existence d'un système de contrôle interne.

Un audit des comptes annuels ainsi qu'une vérification de l'existence du SCI ne comportent pas de recherche systématique d'actes délictueux ou d'autres violations de la loi. Si ceux-ci ne pouvaient pas être découverts, nous ne saurions en être tenus pour responsables.

Nous saisissons l'opportunité qui nous est donnée pour remercier la Direction de la Fondation ainsi que ses collaborateurs pour leur support durant la conduite de nos travaux.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Genève, le 15 avril 2010

Société fiduciaire d'expertise
et de révision SA

Pascal Rivollet
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Jean-Claude Rivollet
Expert-réviseur agréé

Index

1	Exécution de l'audit.....	4
1.1	Normes d'audit appliquées.....	4
1.2	Approche d'audit et points d'audit particuliers.....	4
1.3	Collaboration avec d'autres auditeurs ou tiers.....	5
1.4	Dates des travaux d'audit.....	5
2	Résultat de l'audit des comptes annuels.....	5
2.1	Statut de l'audit et opinion d'audit au Conseil de fondation.....	5
2.2	Différences d'audit.....	5
2.3	Avis obligatoires au Conseil de fondation.....	6
2.4	Constatations relatives à la présentation des comptes.....	6
2.4.1	Principes comptables significatifs.....	6
2.4.2	Continuité dans l'application des principes comptables.....	6
2.4.3	Réserves latentes.....	6
2.4.4	Éléments exceptionnels et/ou non récurrents.....	6
2.4.5	Éléments d'appréciation.....	7
2.4.6	Transactions avec des parties liées.....	7
2.4.7	Événement post-clôture.....	7
2.4.8	Indication sur l'évaluation du risque.....	7
3	Constatations sur le système de contrôle interne.....	8
3.1	Exigences légales.....	8
3.2	SCI défini par le Conseil de fondation.....	8
3.3	Conclusion sur le SCI et opinion au Conseil de fondation.....	10
4	Recommandations.....	10
5	Autres communications.....	11

1 Exécution de l'audit

1.1 Normes d'audit appliquées

Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS).

Les NAS demandent que nous planifions et exécutions notre audit afin d'être en mesure d'exprimer une opinion selon laquelle les états financiers ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à un référentiel comptable applicable. En outre, la NAS 890 détermine le cadre des éléments que le réviseur doit examiner afin de pouvoir donner une opinion quant à l'existence du système de contrôle interne tel que défini par le Conseil de fondation concernant l'établissement des comptes annuels.

Le référentiel comptable applicable à la Fondation d'aide aux entreprises pour les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2009 sont (1) les normes Swiss GAAP RPC (2) la Directive transversale « présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques » ainsi que la loi et les statuts

Nous rapportons dans ce rapport les éléments requis par la Directive transversale susmentionnées et la NAS 260¹.

1.2 Approche d'audit et points d'audit particuliers

Lors de la phase de planification de notre audit nous cherchons à identifier les faits, opérations et pratiques susceptibles d'avoir une incidence significative sur les états financiers. Pour ce faire, nous procédons à une appréciation de l'activité déployée par la Fondation et de son environnement afin de pouvoir apprécier les risques auxquels l'entreprise est exposée et juger de leur impact sur les états financiers. Partant, nos travaux s'orientent en premier lieu sur ces domaines de risques présentant des points d'audit particuliers.

Concernant l'année 2009, nous avons considéré que les domaines d'audit demandant une attention particulière étaient les suivants :

	Commentaire sur résultat du travail
<ul style="list-style-type: none"> Procédure d'enregistrement et de réconciliation des mouvements comptables en rapport avec les comptes courants de l'Etat de Genève et mesures prises en vue de garantir la concordance des soldes. 	Point 2.4.6
<ul style="list-style-type: none"> Processus concernant l'activité d'aides financières aux entreprises, et évaluation des éléments y relatifs (bilan et hors bilan). 	Points 2.4.5 et 3.2
<ul style="list-style-type: none"> Suivi des recommandations émises suite à l'audit des comptes 2009 	Point 4.1

En tenant compte de ces éléments et, par ailleurs, en appréciant le risque inhérent de chaque poste des états financiers, nous avons développé notre approche de révision en fixant des objectifs d'audit.

L'approche d'audit peut être soit des tests de procédures² soit des contrôles approfondis³.

¹ NAS 260 « Communication des questions touchant à l'audit avec les responsables de la gestion et du contrôle »

Le résultat de notre travail quant aux domaines d'audit identifiés demandant une attention particulière selon notre planification de l'audit est commenté aux points mentionnés ci-dessus.

1.3 Collaboration avec d'autres auditeurs ou tiers

Durant la conduite de nos travaux, nous avons obtenu le document d'audit informatique exécuté par la société *DPS SA* à Genève. A cet égard nous vous renvoyons au point 3.2 ci-dessous.

Audit interne

La Fondation d'aide aux entreprises n'est pas dotée à ce jour d'un organe de révision interne.

Externalisation d'activités (outsourcing)

La mise en place de certains aspects de la documentation du système de contrôle interne a été confiée à la société *Duchosal RFF SA*.

1.4 Dates des travaux d'audit

Nous avons principalement effectué notre audit aux dates suivantes :

- Entretien préliminaire avec la Direction sur la planification de l'audit le 13 janvier 2010 ;
- Audit dans vos bureaux durant les mois de janvier et février 2010 ;
- Réunion de fin d'audit le 15 février 2010 avec les directeurs de votre Fondation.

2 Résultat de l'audit des comptes annuels

2.1 Statut de l'audit et opinion d'audit au Conseil de fondation

Notre audit est achevé à ce jour.

Notre rapport d'audit à l'attention du Conseil de fondation sur les comptes annuels 2009 a été émis en date du 9 mars 2010 et comporte :

- Une réserve concernant le poste "Participations FAE" pour les raisons développées au paragraphe 4 h) de l'annexe aux comptes annuels ;
- Une remarque sur le système de contrôle interne (voir la section 3 ci-après).

2.2 Différences d'audit

Durant nos travaux, nous n'avons identifié aucune différence d'audit.

² procédures d'audit à l'aide desquelles on peut obtenir des éléments probants sur l'adéquation de la conception et de l'efficacité du fonctionnement du système comptable et du contrôle interne.

³ opérations d'audit permettant d'obtenir des éléments probants pour détecter des anomalies significatives dans les états financiers.

2.3 Avis obligatoires au Conseil de fondation

Etant donné que la Directive transversale renvoie aux dispositions du CO concernant la révision, le devoir d'information de l'organe de révision prévu par l'article 728c⁴ du CO s'applique par analogie.

Il existe un règlement de la fondation qui définit précisément son organisation, le mode de fonctionnement du Conseil de fondation ainsi que les tâches dévolues à la direction.

Nous estimons que ce document couvre de façon satisfaisante les éléments prévus à l'article 716 b du Code des Obligations.

2.4 Constatations relatives à la présentation des comptes

2.4.1 Principes comptables significatifs

Le manuel comptable est en cours de rédaction.

Nous relevons pour le surplus le principe comptable adopté visant à reconnaître les pertes sur les participations acquises par la FAE uniquement au moment de leur réalisation. Cette méthode comptable, dictée par l'article 23 alinéa 5 de la loi sur la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), déroge au principe de prudence. Cet aspect fait l'objet d'une réserve dans notre opinion d'audit comme mentionné au point 2.1 ci-dessus.

2.4.2 Continuité dans l'application des principes comptables

Les principes comptables ont été appliqués de manière constante avec l'année précédente.

2.4.3 Réserves latentes

Le montant total des provisions constituées résulte d'une appréciation de chaque dossier par le Conseil de fondation.

Il n'existe donc aucune provision générale.

S'agissant des dossiers transférés à la CRC-PME par l'OGCM, l'appréciation du risque au 31 décembre 2009 est conforme à celle effectuée au 31 décembre 2008 (risque maximum). La dissolution de provisions sur dossiers sans préjudice pour la FAE a représenté pour 2009 CHF 130'306.65, montant reversé à l'Etat de Genève.

2.4.4 Eléments exceptionnels et/ou non récurrents

La Fondation a comptabilisé au cours de l'exercice sous revue des charges hors exercices de CHF 10'604.00.

Cette rubrique est détaillée au point 6 de l'annexe aux comptes 2009.

Nous relevons également l'augmentation du capital de dotation de CHF 10'000'000 selon la loi du 15 mai 2009.

⁴ Si l'organe de révision constate des violations de la loi, des statuts ou du règlement d'organisation, il en avertit par écrit le conseil d'administration.

2.4.5 Eléments d'appréciation

Le règlement de votre fondation du 13 novembre 2009 définit le montant de référence pour déterminer le risque potentiel au 31 décembre ainsi que les classes de risques (voir 1^{er} paragraphe du point 3 de l'annexe aux comptes annuels).

Conformément à notre précédente recommandation, ce règlement a été modifié afin de donner la possibilité au Conseil de fondation de déroger à la règle des provisions pour des motifs qui doivent être clairement explicités dans le procès-verbal du Conseil de fondation.

L'ensemble des dossiers fait l'objet d'un « rapport de situation » au minimum une fois par année. Ce rapport est établi par la Direction et approuvé par le Conseil de fondation. Nous avons revu ces rapports pour une sélection de dossiers afin de s'assurer qu'ils ne contenaient pas d'informations en contradiction avec le taux de provisionnement à la date de clôture.

Nous relevons que le tableau de suivi des dossiers financés est tenu à jour en permanence par la Direction et est présenté régulièrement au Conseil de fondation. Ce tableau présente à la fois les dossiers enregistrés au bilan et en hors bilan (p.ex. cautions). Le tableau arrêté au 31 décembre 2009 et signé par le Président corrobore avec les états financiers 2009.

2.4.6 Transactions avec des parties liées

Des parties sont considérées être liées si l'une d'elles a la faculté d'exercer un contrôle ou une influence notable sur une autre partie lors de la prise de décisions financières et opérationnelles (NAS 550).

La Fondation d'aide aux entreprises nous a confirmé qu'aucune transaction avec des parties liées n'a été effectuée durant l'exercice 2009 sous réserve de ses relations avec l'Etat de Genève (voir point 5 de l'annexe aux comptes annuels).
Il est admis que la CRC-PME n'est pas une partie liée.

Il sied également de préciser qu'une confirmation de solde du DARES nous a été délivrée le 12 février 2010. Nous nous sommes assurés que cette confirmation correspondait aux enregistrements comptables à la date de clôture.

2.4.7 Evénement post-clôture

Selon un entretien avec la Direction, aucun événement post-clôture n'a été identifié nécessitant un retraitement des comptes 2009.

2.4.8 Indication sur l'évaluation du risque

Selon la directive de bouclage 2008 (annexe 13) du DARES, l'annexe aux comptes annuels 2008 doit comporter obligatoirement une évaluation des risques selon les prescriptions de l'article 663b ch. 12 CO qui s'appliquent par analogie.

Nous relevons que l'évaluation des risques a été formellement approuvée à l'unanimité des membres présents lors de la séance du Conseil de fondation du 15 septembre 2009.

Les états financiers 2009 font état d'une indication quant une évaluation du risque faite par le Conseil de fondation.

3 Constatations sur le système de contrôle interne

3.1 Exigences légales

Conformément à la Directive transversale sur la présentation des états financiers, renvoyant à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO ainsi qu'à la Norme d'audit suisse 890, nous devons nous prononcer sur l'existence d'un système de contrôle interne pour l'établissement des comptes annuels tel que défini par le Conseil de fondation.

L'article 728b CO exige que l'organe de révision commente par écrit dans son rapport détaillé à l'attention du Conseil ses constatations relatives au système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

Le Conseil de fondation assume l'entière responsabilité de la définition des principes, de la mise en application et du maintien du SCI, alors que l'organe de révision vérifie une fois par an si ce SCI, défini par le Conseil et mis en place par la Direction, existe réellement. L'organe de révision soumet les constatations faites lors de sa vérification de l'existence du SCI au Conseil dans le présent rapport.

Cet article de loi est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008 et, partant, l'exercice 2009 est la deuxième année où nous commentons le SCI.

Les exigences légales sont expliquées dans la NAS 890 qui mentionne que les conditions suivantes sont nécessaires à l'existence du SCI :

- Le SCI est concrétisé et il est vérifiable (c'est-à-dire documenté) ;
- Le SCI est adapté aux risques et à l'activité commerciale (c'est-à-dire que sa conception est adéquate) ;
- Le SCI est connu des collaborateurs responsables ;
- Le SCI défini est appliqué (c'est-à-dire mis en œuvre) ;
- Il existe une sensibilité au contrôle dans l'entreprise.

3.2 SCI défini par le Conseil de fondation

Notre opinion d'audit à l'Assemblée générale de l'année passée indiquait qu'une évaluation des risques avait été élaborée et que dès son approbation formelle par le Conseil de Fondation, les processus destinés à couvrir les risques identifiés au niveau des états financiers seraient élaborés et/ou complétés, formalisés et entreraient en vigueur durant l'année 2009.

Afin de juger du degré de documentation de la conception du SCI, nous avons apprécié les éléments suivants :

1. Analyse du risque	<p>Comme mentionné dans l'annexe aux comptes annuels, le Conseil de Fondation a approuvé une cartographie des risques. Ce document apprécie également la probabilité de survenance du risque inhérent, du risque après prise en compte des contrôles ainsi que les conséquences de la survenance d'un risque.</p> <p>Au vu de la nature de l'activité de la FAE, consistant à octroyer des cautionnements, nous recommandons de spécifiquement mentionner le risque lié aux éléments hors bilan (cautionnements, avances de liquidités, engagement de libérer des fonds complémentaires)</p>
----------------------	--

2. Matrice liant les états financiers aux risques et aux contrôles	<p>Un projet de matrice liant les états financiers aux risques et aux contrôles a été établi.</p> <p>Comme mentionné ci-dessus, nous recommandons de présenter également les engagements hors bilan dans cette matrice.</p>
3. Contrôle à l'échelon de l'entreprise	<p>La structure de l'organisation est fixée dans l'acte constitutif de la fondation ainsi que dans son règlement interne.</p> <p>Les aspects de délégations de compétences du Comité au directeur sont fixés dans ces documents ainsi que dans le règlement des signatures. Un organigramme est également maintenu à jour.</p> <p>Le Comité se réunit régulièrement et effectue un suivi des affaires courantes. Les séances du Comité sont dûment protocolées.</p> <p>Nous relevons également le contrat de prestations signé avec l'Etat et la convention argent concernant la gestion de la trésorerie et le compte courant avec l'Etat.</p>
4. Contrôle à l'échelon des processus	<p>Au niveau métier, nous relevons l'existence du tableau de suivi des « engagements et provisions de la FAE ». Ce tableau est un élément clé dans la gestion de la Fondation et permet aux instances d'exercer leur supervision des dossiers.</p> <p>Comme mentionné dans la cartographie, de nombreux éléments de contrôle ont été documentés courant 2009 dans des procédures internes comme par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Processus de gestion des comptes bancaires et comptes courants de l'Etat de Genève ; - Processus contrôle budgétaire ; - Processus de suivi des provisions et des engagements ; - Procédure de gestion du personnel et des salaires. <p>Certaines procédures sont en cours d'approbation et/ou d'élaboration.</p> <p>La procédure qui sera mise en œuvre concernant les engagements hors bilan devrait couvrir les contrôles effectués quant à la restitution/annulation des cautions résiliées.</p> <p>Nous pensons que pour compléter l'environnement de contrôle relatif au tableau « engagements et provisions de la FAE », les aspects suivants pourraient faire l'objet d'un suivi documenté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la réception des bilans (audités et/ou non audités) - Suivi du dernier contact avec la Direction des entreprises financées - Suivi des dates du dernier « rapport de situation » émis pour chaque dossier

	<p>- Inventaire des ratings des dossiers (y c. les dossiers non provisionnés) et leur évolution dans le temps (suivi de l'évolution du risque de l'ensemble du portefeuille)</p> <p>Par ailleurs, le canevas standard « rapport de demande » pourrait inclure une annexe précisant les critères d'intervention de la FAE (respect du règlement et de son annexe 1)</p>
5. Contrôles informatiques	<p>La seule procédure interne en vigueur concerne les sauvegardes informatiques.</p> <p>Dans le rapport daté du 4 novembre 2009 du prestataire externe mandaté (DPS SA), certaines recommandations ont été formulées concernant les accès informatiques (accès au serveur et accès au programme comptable « Progress »). Il serait souhaitable qu'elles fassent l'objet d'un suivi durant 2010.</p>
6. Mode de surveillance du SCI	<p>Durant 2009, le Conseil de fondation a été tenu au courant de l'état d'avancement du projet SCI et a, en particulier, approuvé la cartographie des risques.</p> <p>Une fois l'entier du SCI approuvé par le Conseil de fondation, il y aura lieu de définir son mode de surveillance.</p>

3.3 Conclusion sur le SCI et opinion au Conseil de fondation

Au vu de la situation décrite ci-dessus, notre rapport sur les comptes annuels 2009 fait état de la conclusion suivante :

« Une évaluation des risques a été formellement approuvée par le Conseil de fondation. La plupart des processus destinés à couvrir les risques identifiés ont été élaborés. Une partie d'entre eux est entrée en vigueur dans le courant de l'année 2009, la mise en place du système de contrôle interne et son application devant être finalisées durant l'année 2010. »

4 Recommandations

Nous relevons que l'ensemble des recommandations émises dans notre rapport détaillé 2008 ont toutes été suivies à savoir :

1. Approbation formelle de l'évaluation des risques par le Conseil de fondation ;
2. Adaptation du règlement pour les nouvelles participations pour lesquelles le risque est couvert par le capital de dotation ;
3. Adjonction au règlement d'une possibilité offerte au Conseil de fondation de déroger à la règle des provisions pour des motifs qui doivent être clairement explicités dans le procès-verbal du Conseil de fondation.

Nous récapitulons ci-après nos recommandations comprises dans le présent rapport :

	Section du rapport
1. Prise en compte des éléments hors bilan dans la matrice liant les états financiers aux risques et aux contrôles	3.2 ch. 2
2. Documentation du suivi de la gestion des dossiers de crédit	3.2 ch. 4
3. Suivi des recommandations de DPS SA concernant les accès informatiques	3.2 ch. 5
4. Définition du mode de surveillance du SCI	3.2 ch. 6
5. Finalisation du SCI et approbation de ce dernier par le Conseil de fondation	3.3

La Direction nous a confirmé que ces recommandations seront mises en œuvre durant 2010.

5 Autres communications

NAS 240

Dans le cadre de la norme suisse d'audit n°240 (fraude et erreur), nous n'avons pas identifié d'actes délictueux et d'actions illicites.

Agrément et indépendance

Nous confirmons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR).

Nous avons évalué les éventuelles circonstances et relations qui pourraient représenter une menace pour l'indépendance et avons conclu que notre indépendance est garantie au sens des articles 728 CO et 11 LSR.



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009





BILLET DU PRÉSIDENT	2
RAPPORT D'ACTIVITÉS	3
ZUSAMMENFASSUNG	5
ORGANES	6
CHIFFRES-CLÉS	7
STATISTIQUES	8
BILAN	10
COMPTE D'EXPLOITATION	12
ANNEXE AUX COMPTES	14
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	16



LE CAUTIONNEMENT EN ÉVOLUTION

Mon billet de l'année dernière concluait sur deux objectifs importants: développer d'une part l'intérêt des deux grandes banques envers le cautionnement et, d'autre part, demander au monde bancaire d'accorder des taux d'intérêt attractifs puisqu'il n'a aucun risque d'insolvabilité à endosser. L'amélioration est sensible mais nos vœux restent d'actualité.

Une étude du Seco, réalisée en 2009, fait ressortir que 68% des PME vivent sans ligne de crédit; elles ne représentent que 33% des emplois. Il reste donc un tiers des entreprises, représentant deux tiers des emplois, qui bénéficient d'un crédit bancaire. Cette clientèle est notre champ d'action: l'industrie, le commerce et les métiers de bouche sont nos principaux demandeurs alors que les sociétés de services commencent seulement à émerger. Il est vrai que, dans ce secteur, les besoins d'investissement sont plus faibles et surtout que le cautionnement était traditionnellement orienté vers les Arts et Métiers. Autre renseignement fort intéressant, 46% des entreprises connaissent notre institution. 37% d'entre elles disent ne pas en avoir besoin; restent tout de même, au niveau suisse, 4% de PME qui recourent au cautionnement et 5% qui envisagent de le faire. Les perspectives sont donc encourageantes, car ce potentiel permettrait de doubler notre activité. Pour en terminer avec les chiffres, les chefs d'entreprise interrogés dans cette étude affirment qu'ils assureront la croissance de leur entreprise grâce au financement bancaire (71%) plutôt qu'en ouvrant leur capital (seulement 6%). Les crédits demeurent donc le support préféré des entreprises.

La nouvelle organisation du cautionnement a bientôt trois ans et elle fonctionne au mieux avec ses Antennes décentralisées. Nous entretenons d'excellents rapports avec le Seco et les deux autres coopératives nationales

et sommes en phase d'ajustement de nos relations avec la Coopérative suisse de cautionnement. Nous avons bien négocié le virage de l'augmentation de la limite du cautionnement de 150'000.- à 500'000.- francs et millions ardemment pour que celle-ci, via la motion Hochreutener, soit portée à un million. Le Conseil national en a accepté le principe; le Conseil des Etats devrait se déterminer en juin 2010.

Outre ces projets, n'oublions pas que plus de la moitié des PME suisses ignore jusqu'à notre nom. Là aussi réside sans doute un potentiel pour notre activité. Mon vœu serait donc d'améliorer la notoriété des coopératives de cautionnement par tous les moyens de communication adéquats.

Notre reconnaissance s'adresse à ceux qui nous soutiennent, M^{me} Doris Leuthard, Ministre de l'économie et Présidente de la Confédération, MM. Jean-Daniel Gerber, Eric Scheidegger et Philippe Jeanneret du Seco, les directeurs de l'économie des cantons romands et leurs services respectifs, ainsi que les membres de la Commission de l'économie et des redevances. Je remercie également les acteurs qui nous accompagnent au quotidien, les banquiers entre autres, avec une mention spéciale aux banques cantonales ainsi qu'aux associations économiques qui sont nos relais naturels auprès des entreprises.



Jean-Pierre Wicht,
Président



2^{ÈME} EXERCICE

Le deuxième exercice était favorable jusqu'à l'automne. A ce moment, la crise affectait de plein fouet la CRC-PME, renforçant ainsi les demandes d'appels à la caution.

2009 fut pour nous un exercice difficile. Nos clients, essentiellement des petites entreprises, souvent insuffisamment structurées à cet égard, ne prennent pas conscience de leurs difficultés financières et n'avertissent que tardivement leur banquier. Plusieurs d'entre eux ont dû alors subir une dénonciation de leur relation d'affaires dont nombre d'entre elles, à notre avis, auraient pu être évitées. Notre institution fut alors sollicitée par les banques créancières.

A notre sens la tendance va perdurer et nous restons très vigilants dans la gestion de nos risques. Il paraît pourtant probable que notre institution doive faire face à une augmentation de son activité. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la Confédération et les cantons s'engagent au travers de notre organisation.

Mission

Nous visons à stimuler, faciliter, simplifier et accélérer le traitement des besoins de financement en crédit pour des entreprises à potentiel de croissance et d'emplois. Objectif : préserver un environnement favorable à la meilleure pérennité des PME via le cautionnement de crédits bancaires avantageux.

Organisation

Via les Antennes cantonales, nous sommes en lien direct avec les entreprises partout en Suisse romande. Grâce à ces racines locales, les attaches sont importantes et plus fiables. Certaines décisions peuvent même être prises sur place, selon des critères locaux : c'est un avantage favorablement ressenti.

Assemblée générale du 19 mai 2009

L'Assemblée générale ordinaire de la CRC-PME s'est tenue le 19 mai 2009 à Lausanne devant plus de cent personnalités des mondes politique, économique, associatif et professionnel. Grâce aux excellents résultats, l'auditoire a pu prendre connaissance avec satisfaction de la bonne santé de notre Coopérative. Le volume d'affaires illustre la forte aura dont elle jouit. Conseil d'administration : les sociétaires ont pris congé de M. Cossetini et ont élu M^{me} Härrli.

Comptes

Un retournement complet de situation est intervenu à la fin de l'été, entraînant nos clients les plus fragiles dans une impasse. Nous avons dû ainsi faire face à une progression du taux annuel de défauts ainsi qu'à une forte augmentation des provisions. Ces deux postes représentent près de deux tiers du budget. Sur un autre plan, nous enregistrons une progression importante du volume ainsi que des résultats du placement de la fortune intéressants qui permettent de terminer l'exercice par un bénéfice. Le gain de confiance dans la CRC-PME est marqué.

Nouvelles entreprises

La phase de lancement industriel et commercial d'une nouvelle entreprise nécessite des financements importants. La CRC-PME est là pour compléter, en amont, la chaîne de financement bancaire traditionnel et pour accompagner la création, l'innovation ou le développement des PME.

Les entrepreneurs se passionnent pour le développement d'idées nouvelles dont l'économie a besoin. Ils renoncent à la sécurité d'une position stable de salarié pour l'incertitude de l'indépendance. Il faut de l'énergie, de l'ambition, du courage et de la volonté non seulement pour oser franchir le pas mais également pour réussir.

Les probabilités d'échec sont élevées et la prise de risque importante. Ces personnes admirables, enthousiastes, audacieuses et à forte capacité d'adaptation, flexibles de surcroît, ne comptant pas leurs heures, affrontant chaque jour de nouvelles contrariétés, manifestent leur esprit d'entrepreneurs indispensable au succès.

Nous adhérons à ces principes car les idées finissent toujours par payer et sont, pour la plupart, génératrices d'emplois.

Entreprises innovantes (start-up)

Nous traitons des entreprises actives dans les moyennes et hautes technologies et la science. On voit bien là, les effets de la proximité des hautes écoles. Cette réalité nous oblige à offrir des conditions de financement intéressantes à ces activités à forte valeur ajoutée, car lorsqu'elles sont au début de leur cycle de vie, elles ne disposent pas des garanties nécessaires exigées par les établissements bancaires. Ainsi, la CRC-PME accroît son rôle dans la prospérité économique et le transfert technologique.

Exigences renforcées en matière d'octroi de crédit

On peut attendre que d'éventuels accords type «Bâle III» incitent les établissements bancaires à renforcer davantage les exigences à l'égard des emprunteurs; encore plus pour les petites entreprises. Les conditions de crédit vont donc se détériorer pour celles dont notre économie a pourtant grand besoin pour poursuivre sa croissance.

Risques

La CRC-PME a émis de nouvelles directives sur la détection du risque et la méthode de provisionnement des débiteurs cautionnés. Elles doivent nous permettre d'identifier et d'évaluer correctement les risques de défaillance. Cette évaluation s'effectuait déjà au moment de l'octroi du crédit mais le suivi a été renforcé.

Les données non financières jouent pour nous un rôle important. Nous les intégrons donc dans les directives afin d'en améliorer la qualité et la fiabilité. Nos critères se fondent non seulement sur des règles mais également sur des principes. Nous les avons voulus contraignants par sécurité. Quoi qu'il en soit, le contrôle et la maîtrise du risque restent nos priorités.

Le capital social de notre institution couvre, grâce aux cantons associés, au minimum et en tout temps 40% des

engagements en cours à notre charge, sans commune mesure avec les ratios bancaires usuels, bien inférieurs. Une détérioration de la qualité des crédits de notre portefeuille est certes probable, et ce sur la même lancée que celle vécue en fin d'année 2009. Les engagements à risques importants atteignent 21% du total des encours et nous espérons que le risque de défaut puisse être consolidé, sur le long terme, à environ 5% des engagements.

Intervention à hauteur de 1 million de francs

La possibilité d'augmenter notre plafond d'intervention de 500'000.- à 1 million de francs permettrait d'aider un plus grand nombre d'entreprises. L'impact des mesures gouvernementales sur le marché des crédits aux petites entreprises serait encore plus clairement mis en évidence et son bon fonctionnement serait quasi réglé.

Perspectives

La situation économique ajoutée à la faible dotation en fonds propres ou en liquidités de nos clients aura des répercussions inévitables sur leurs résultats et perspectives. Nous attendons donc un accroissement des probabilités de défauts. L'important capital de notre institution ainsi qu'une évaluation adéquate des provisions en fonction du risque de chaque débiteur cautionné, permettent d'entrevoir l'avenir avec sérénité.

Nous avons confiance dans le potentiel économique romand. De grandes sociétés internationales contribuent certainement à ce dynamisme mais il ne faut pas sous-estimer le rôle déterminant des nombreuses PME. L'émergence d'un vivier très prometteur de petites sociétés lancées par de jeunes entrepreneurs inventifs confirme à la fois cette réalité ainsi que la nécessité de la CRC-PME.



Christian Wenger,
Directeur



Unser Anliegen ist es, die Kreditfinanzierung für Unternehmen mit Wachstums- und Beschäftigungspotenzial zu erleichtern, fördern, beschleunigen und vereinfachen. Unser Ziel ist der Erhalt von Rahmenbedingungen, die den Fortbestand der KMU über günstige Bürgschaften für Bankkredite sichern.

Aktuell verfolgen wir zwei wichtige Ziele: Wir wollen das Interesse der beiden Grossbanken für die Kreditverbürgung wecken und die Banken zur Gewährung attraktiver Zinsen aufrufen, da kein Ausfallrisiko besteht.

Zwei Drittel der Unternehmen verfügen über keine Kreditlinie, machen aber nur ein Drittel der Arbeitsplätze aus. Somit sind die meisten Arbeitnehmer bei dem verbleibenden Drittel beschäftigt, das unsere Klientel darstellt. Unsere Einrichtung ist vielen bekannt, und viele wären geneigt, die Kreditverbürgung in Anspruch zu nehmen. Die Nachfrage nach unseren Bürgschaften kommt hauptsächlich aus der Industrie, dem Handel und der Gastronomie, während der Dienstleistungssektor erst seit kurzem Interesse zeigt.

Das Potenzial für eine Verdoppelung unserer Aktivitäten ergibt sich daraus, dass die Unternehmen lieber Bankfinanzierungen in Anspruch nehmen als sich dem Kapitalmarkt zu öffnen.

Die neue Einrichtung für Kreditverbürgung ist nun seit bald drei Jahren erfolgreich tätig – mit ihren dezentralisierten Geschäftsstellen, die uns den Direktkontakt mit den Unternehmen überall in der Westschweiz ermöglichen.

Wir setzen uns mit aller Kraft dafür ein, dass die Limite für Bürgschaften, wie in der Motion Hochreutener gefordert, auf eine Million erhöht wird. Dadurch könnte einer grösseren Zahl von Unternehmen geholfen und der Kreditmarkt für Kleinunternehmen geregelt werden.

Das zweite Geschäftsjahr war für CRC-PME schwierig, da wir in starkem Masse von den Gläubigerbanken in Anspruch

genommen wurden. Unsere Kunden, bei denen es sich grösstenteils um kleine Unternehmen handelt, sind sich ihrer finanziellen Schwierigkeiten meistens nicht früh genug bewusst und informieren ihre Bank folglich zu spät. So mussten mehrere dieser Unternehmen eine Kündigung ihrer Geschäftsbeziehung hinnehmen, die unseres Erachtens vielen Fällen vermeidbar gewesen wäre.

Wir gehen davon aus, dass diese Tendenz anhalten wird und lassen daher beim Risikomanagement grosse Vorsicht walten. In jedem Fall haben Risikokontrolle und Risikomanagement für uns nach wie vor Priorität.

Unser Anliegen ist es, offen zu sein für die Belange der neu gegründeten Unternehmen, auch wenn ihre Nachhaltigkeit zum Teil ungewiss ist. Diesen Unternehmen wie auch allen Start-ups müssen wir deshalb den Zugang zu Bankkrediten erleichtern, um ihre Kompetenzen und ihren hohen Beitrag zur Wertschöpfung optimal zu nutzen.

Der Bedarf an Krediten dürfte zunehmen – und somit auch die Bedeutung unserer Institution.

Die Konjunkturlage in Verbindung mit der schwachen Eigenkapital- bzw. Liquiditätsausstattung unserer Kunden wird sich unweigerlich auf deren Ergebnisse und Aussichten auswirken. Wir rechnen daher mit zunehmenden Ausfällen, weshalb wir für eine starke Kapitalausstattung unserer Institution und für die Bildung angemessener Rückstellungen für das Risiko jedes einzelnen Bürgschaftsnehmers gesorgt haben.

Wir haben Vertrauen in das Wirtschaftspotenzial der Westschweiz, das nicht nur von den internationalen Grossunternehmen, sondern auch von den zahlreichen, in allen Bereichen tätigen KMU und von der vielversprechenden Präsenz der KMU profitiert, die von innovativen Jungunternehmern gegründet wurden. Sie bestätigen, wie wichtig die Arbeit des CRC-PME ist.



	Nom - Prénom	Domicile	Echéance du mandat (AG)
Conseil d'administration			
PRÉSIDENT	WICHT Jean-Pierre	Grandvaux	2012
VICE-PRÉSIDENT	WENGER Jean	Hauterive	2012
ADMINISTRATEURS	BIDAL Bernard	Aproz (Nendaz)	2012
	DOSE SARFATIS Emanuela*	Grand-Saconnex	2012
	GROBÉTY Bernard	Féchy	2012
	GROMETTO Olivier	Genève	2012
	HÄRRI Sophie*	Neuchâtel	2012
	JULMY Reto*	Bourguillon	2012
	MARTI Jean-Jacques	Fribourg	2012
	MOSER Gérard*	Pully	2012
	RAPPAZ Pierre-Marie*	Sion	2012
	TERLINCHAMP Laurent	Chancy	2012
	TOSETTI Jean-François	Montcherand	2012
	VAUTHIER Robert	Neuchâtel	2012
	WITSCHARD Ernst	Susten (Leuk)	2012
Direction			
DIRECTEUR	WENGER Christian		
FONDÉS DE POUVOIR	DURUSSEL Sébastien		
	JUTZET Monika		
Antennes cantonales			
FRIBOURG	DÜRRENBARGER Pierre		
GENÈVE	NOUARA Serge		
NEUCHÂTEL	DÜRRENBARGER Pierre		
VALAIS	BIANCO Eric		
VAUD	TRONCHET Cédric		
Contrôleurs internes			
	STAEHLI Gilbert		
	VALLOTON Bernard		
Organe de révision			
	KPMG SA		
Siège de la société			
	PULLY		

*Représentants des cantons

CHIFFRES-CLÉS

7



DATES

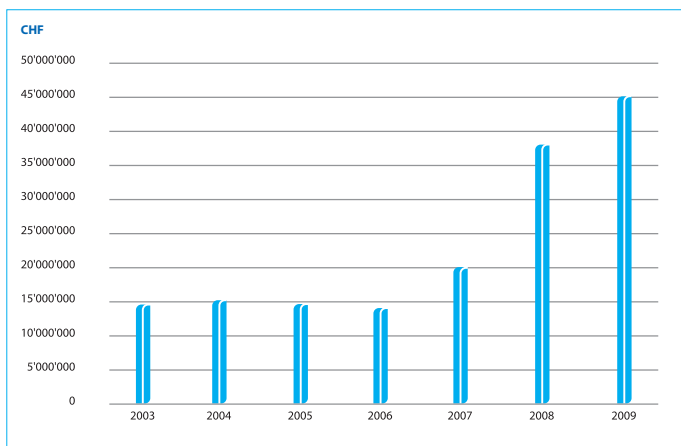
Loi fédérale aux organisations de cautionnement	06.10.2006
Reconnaissance de la CRC-PME par la Confédération	28.06.2007
Constitution de la CRC-PME par 9 organismes publics et privés	18.07.2007
Inscription au Registre du commerce	08.08.2007

	Nbre	%	CHF
DOSSIERS ACCORDÉS (EN 2009)	285	100	44'266'750
Fribourg	15	8	3'720'000
Genève	46	24	10'501'000
Neuchâtel	25	13	5'625'000
Valais	77	18	7'986'000
Vaud	122	37	16'434'750
ENGAGEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2009	831	100	79'827'127
Fribourg	43	7	5'379'503
Genève	118	16	12'510'249
Neuchâtel	61	10	7'722'582
Valais	214	21	17'159'278
Vaud	395	46	37'055'515
ENGAGEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2009	831		79'827'127
A charge de la Confédération			49'788'356
A charge des Cantons			3'701'926
A charge de la CSC			3'870'984
A charge (risque propre) de la CRC-PME		28	22'465'861
APPELS À LA CAUTION (PERTES PAYÉES EN 2009)	38		4'406'201
A charge (risque propre) de la CRC-PME		21	934'035
PROVISION POUR RISQUES SUR CAUTIONNEMENTS			5'208'000
Degré de couverture		23	
CAPITAL SOCIAL			11'412'000
Degré de couverture		51	

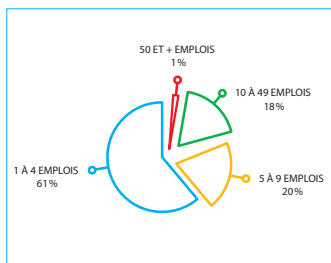


Nouveaux cautionnements accordés

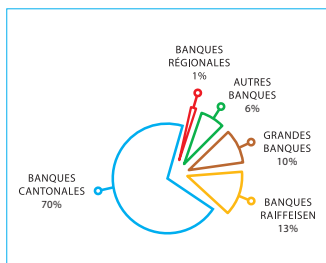
PAR ANNÉE



EN FONCTION DES EMPLOIS

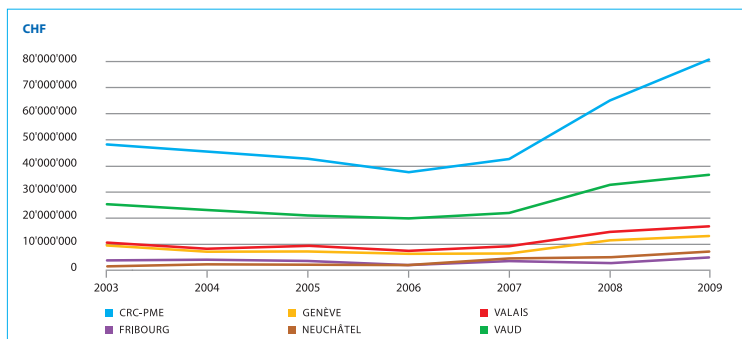


SELON LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES

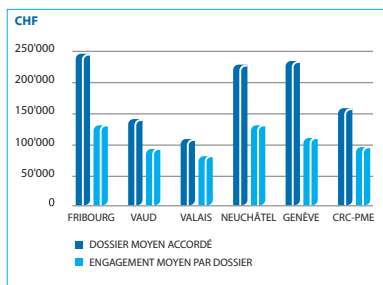


Cautionnements en cours

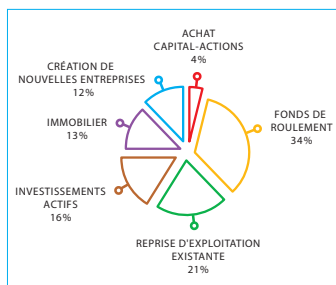
EN TOUT



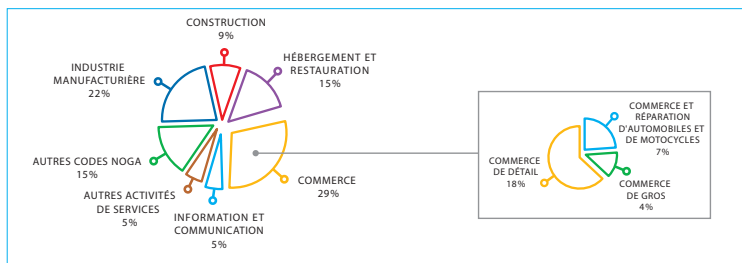
SELON L'ENCOURS MOYEN



SELON LE BUT DU CRÉDIT



SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ



	31.12.2009		31.12.2008	
ACTIF	CHF	%	CHF	%
Actif circulant				
LIQUIDITÉS				
Caisse	547.00		356.20	
Comptes Postfinance	1'019'724.43		9'012.38	
Comptes bancaires	9'097'646.85		5'956'698.75	
	10'117'918.28	56.5	5'966'067.33	37.5
CRÉANCES RÉSULTANT DE PRESTATIONS				
Créances envers des débiteurs cautionnés	72'785.00		76'084.35	
Provision pour pertes sur débiteurs cautionnés	-22'000.00		-15'000.00	
	50'785.00	0.3	61'084.35	0.4
AUTRES CRÉANCES				
Confédération, c/c	962'338.15		0.00	
Centrale suisse de cautionnement, c/c	108'085.05		0.00	
Antennes, c/c	48'922.31		160'467.60	
SwissLife, c/c	94'546.65		103'347.65	
Impôt anticipé à récupérer	25'784.24		64'954.48	
	1'239'676.40	6.9	328'769.73	2.1
PLACEMENTS				
Comptes à terme	0.00		4'000'000.00	
Obligations en CHF	4'774'030.50		3'689'504.00	
Obligations étrangères	494'410.00		489'630.00	
Actions en CHF	226'899.00		190'740.00	
Actions étrangères	151'304.83		120'315.91	
Immobilier	675'695.00		578'400.00	
	6'322'339.33	35.3	9'068'589.91	56.9
ACTIFS DE RÉGULARISATIONS				
Actifs transitoires	100'857.80	0.6	398'710.15	2.5
Actif immobilisé				
IMMOBILISATIONS				
Machines-appareils de bureau	5'000.00		8'000.00	
Mobilier de bureau	6'000.00		6'000.00	
Mobilier divers	2'000.00		3'000.00	
Informatique et téléphonie	30'000.00		50'000.00	
Frais de fondation	22'000.00		31'000.00	
	65'000.00	0.4	98'000.00	0.6
TOTAL DE L'ACTIF	17'896'576.81	100.0	15'921'221.47	100.0

	31.12.2009		31.12.2008	
PASSIF	CHF	%	CHF	%
Fonds étrangers				
DETTES RÉSULTANT D'ACHATS ET DE PRESTATIONS				
Créanciers	4'540.55	0.0	9'746.75	0.1
AUTRES DETTES À COURT TERME				
Antennes, c/c	116'191.40	0.6	12'048.00	0.1
PASSIFS DE RÉGULARISATIONS				
Passifs transitoires	134'839.25	0.8	124'363.80	0.7
PRÊTS SUBORDONNÉS				
DFE - prêt de rang subordonné	1'000'000.00	5.6	1'000'000.00	6.3
PROVISIONS				
Provision pour risques sur cautionnements:				
Fribourg	183'000.00		111'500.00	
Genève	761'500.00		430'500.00	
Neuchâtel	303'000.00		306'500.00	
Valais	1'555'500.00		1'431'000.00	
Vaud	2'405'000.00		2'078'500.00	
	5'208'000.00	29.1	4'358'000.00	27.4
Fonds propres				
Capital social :				
Fribourg	1'000'000.00		1'000'000.00	
Genève	1'512'000.00		1'501'000.00	
Neuchâtel	900'000.00		900'000.00	
Valais	3'500'000.00		2'500'000.00	
Vaud	4'500'000.00		4'500'000.00	
	11'412'000.00		10'401'000.00	
Fonds de réserve	21'005.61		16'062.92	
	11'433'005.61	63.9	10'417'062.92	65.4
TOTAL DU PASSIF	17'896'576.81	100.0	15'921'221.47	100.0

COMPTES D'EXPLOITATION

PRODUITS	2009		2008 (08.08.07-31.12.08)	
	CHF	%	CHF	%
PRODUITS NETS RÉSULTANT DE L'ACTIVITÉ DE CAUTIONNEMENT				
Frais d'étude ¹	383'408.65		423'685.20	
Rétrocessions aux antennes ²	-230'045.90		-254'211.10	
Frais de dossier ³	114'146.60		159'538.00	
Rémunération aux antennes pour dossiers existants ⁴	-156'100.00		-220'900.00	
Primes de risques ⁵	887'833.70		1'124'875.28	
Part CSC sur les primes de risques ⁶	-65'370.00		-91'881.00	
Frais CSC pour le splitting du risque ⁷	-46'781.00		0.00	
Autres revenus nets	104'816.75		147'080.70	
	991'908.80	37.2	1'288'187.08	43.5
AIDES FINANCIÈRES DE LA CONFÉDÉRATION				
Aides financières de la Confédération ⁸	1'231'131.90	46.1	1'602'278.00	54.1
PRODUITS NETS RÉSULTANT DU PLACEMENT DE LA FORTUNE				
Intérêts actifs et dividendes	198'236.02		427'907.19	
Gains / pertes (-) de cours sur titres non réalisé(e)s	265'234.42		-345'089.67	
Pertes sur l'aliénation de titres	-4'530.00		-3'840.00	
Frais sur titres et c/c	-13'221.02		-9'568.88	
	445'719.42	16.7	69'408.64	2.4
TOTAL DES PRODUITS	2'668'760.12	100.0	2'959'873.72	100.0

1. Les frais d'étude permettent de couvrir une partie des coûts afférents au traitement des demandes de cautionnement.

2. Une part de 60% des frais d'étude est redistribuée aux Antennes cantonales pour leur expertise.

3. Des frais de dossier sont prélevés chaque année pour couvrir en partie la gestion et le suivi annuel des entreprises cautionnées.

4. Une rémunération annuelle de CHF 200.- par dossier est attribuée aux Antennes pour le suivi de la clientèle.

5. Une prime de risque annuelle de 1.25% est prélevée sur le compte des clients afin de couvrir en partie les appels à la caution de nos partenaires bancaires.

6. Certains dossiers bénéficient d'une réassurance de la Centrale suisse de cautionnement qui couvre la moitié du risque à charge de la CRC-PME. La moitié de la prime de risque ainsi prélevée leur est restituée.

7. Rémunération de la Centrale suisse de cautionnement pour le risikosplitting.

8. Indemnisation par la Confédération, selon une convention de droit public avec le DFE, dévolue à l'abaissement des primes de risques annuelles des bénéficiaires de cautionnement.

CHARGES	2009		2008 (08.08.07-31.12.08)	
	CHF	%	CHF	%
CHARGES RÉSULTANT DE L'ACTIVITÉ DE CAUTIONNEMENT				
Cautionnements honorés	934'035.48		680'240.70	
Récupérations sur les cautionnements honorés	-59'356.00		-2'808.85	
Frais de contentieux	337.50		0.00	
Evolution de la provision pour risques sur cautionnements	844'250.00		1'124'600.00	
	1'719'266.98	64.4	1'802'031.85	60.9
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	586'303.90		660'216.45	
Frais de locaux	39'356.75		52'633.95	
Assurances d'exploitation	1'243.30		1'464.60	
Autres charges administratives	10'148.40		20'435.45	
Frais de télécommunication et affranchissements	12'372.00		12'316.90	
Frais informatiques	7'739.35		15'253.70	
Honoraires de tiers	30'421.65		32'546.30	
Honoraires CSC	25'000.00		0.00	
Frais de séances et d'assemblées	187'511.35		219'521.15	
Promotion	17'072.95		32'145.30	
Attribution à la provision pour pertes sur débiteurs cautionnés	7'000.00		15'000.00	
Amortissements des immobilisations	36'900.20		66'150.75	
Charges diverses refacturées	-7'680.00		-13'500.00	
	953'389.85	35.7	1'114'184.55	37.7
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ET SUR EXERCICES ANTÉRIEURS				
Aides financières de la Confédération	-138'938.70		0.00	
Frais CSC pour le splitting du risque	46'781.00		0.00	
Frais de réorganisation	83'318.30		27'594.40	
	-8'839.40	-0.3	27'594.40	0.9
TOTAL DES CHARGES	2'663'817.43	99.8	2'943'810.80	99.5
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE (viré au Fonds de réserve)	4'942.69	0.2	16'062.92	0.5

1. Activité de la CRC-PME

La CRC-PME est inscrite au Registre du commerce depuis le 8 août 2007. Les engagements et l'activité de la société ont pris effet rétroactivement au 1^{er} juillet 2007.

2. Etat des engagements

		31.12.2009		31.12.2008	
		CHF	Nbre	CHF	Nbre
Les engagements bruts totaux s'élèvent à:					
Fribourg	7%	5'379'503	43	2'375'710	34
Genève	16%	12'510'249	118	10'966'839	108
Neuchâtel	10%	7'722'582	61	4'026'055	45
Valais	21%	17'159'278	214	14'783'156	186
Vaud	46%	37'055'515	395	32'721'729	383
		79'827'127	831	64'873'489	756

		CHF	%	CHF	%
Les engagements (risque propre) à charge de la CRC-PME s'élèvent à:					
Fribourg	8%	1'824'593	34	797'493	34
Genève	9%	2'065'792	17	3'198'789	29
Neuchâtel	9%	2'076'435	27	1'366'924	34
Valais	27%	6'036'691	35	5'652'626	38
Vaud	47%	10'462'350	28	9'388'980	29
		22'465'861	28	20'404'812	31

3. Principes d'évaluation des titres

Les titres sont évalués à leur valeur de marché au 31.12.2009.

4. Provision pour risques sur cautionnements

	31.12.2009		31.12.2008	
	CHF	Nbre	CHF	Nbre
La provision pour risques sur cautionnements a été constituée comme suit:				
Risque 0	0		1'065'300	481
Risque 1	1'670'700	178	993'200	130
Risque 2	2'132'400	165	1'728'100	113
Risque 2+	610'500	25	0	
Risque 3	794'400	31	571'400	32
Provision individualisée	5'208'000	399	4'358'000	756
Degré de couverture	23.2%		21.4%	

En 2009, tous les dossiers ont fait l'objet d'une analyse et ont été classés dans une catégorie de risques. Dès lors, les dossiers sans risque ne font plus l'objet d'une provision forfaitaire (7.5% à fin 2008).

Cette provision a évolué comme suit au cours de l'exercice:

Apports des cinq coopératives lors de la constitution	3'239'150	3'233'400
Attribution à la provision au cours des exercices précédents	1'124'600	0
Attribution à la provision au cours de l'exercice	844'250	1'124'600
Provision individualisée	5'208'000	4'358'000

5. Capital social

Le 8 décembre 2009, le Grand Conseil vaudois a adopté l'exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'investissement de CHF 5,33 millions pour financer l'augmentation du capital social de la CRC-PME.

6. Cautionnements honorés durant l'exercice

	CHF	Nbre	CHF	Nbre
Le montant mentionné au compte d'exploitation représente:				
Pertes totales	4'406'200.54	38	2'236'461.45	35
Dont part à charge de la CRC-PME (risque propre)	934'035.48	21%	680'240.70	30%



KPMG SA

Audit

Avenue du Théâtre 1
CH-1005 LausanneCase postale 6663
CH-1002 LausanneTéléphone +41 21 345 01 22
Téléfax +41 21 320 53 07
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale des associés de
Coopérative romande de cautionnement - PME, Pully

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de la Coopérative romande de cautionnement - PME pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à l'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la tenue à jour de la liste des associés ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

KPMG SA

Bernard Rufi
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Cédric Freidig

Lausanne, 22 mars 2010

Annexe :

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe)



ANTENNES CANTONALES

FRIBOURG

1700 Fribourg
T 026 425 46 12 - F 026 425 46 13
E-mail fr@crpme.ch

GENÈVE

Av. Industrielle 14 - 1227 Carouge
Tél. 022 827 42 84 - Fax 022 827 42 80
E-mail ge@crpme.ch

NEUCHÂTEL

CP 46 - 2046 Fontaines
Tél. 032 853 42 54 - Fax 032 853 40 51
E-mail ne@crpme.ch

VALAIS

Rue Pré-Fleuri 6 - CP 1031 - 1951 Slon
Tél. 027 322 29 01 - Fax 027 322 29 64
E-mail vs@crpme.ch

VAUD

Av. Général Guisan 117 - CP 126 - 1009 Pully
Tél. 021 721 11 81 - Fax 021 721 11 80
E-mail vd@crpme.ch

COOPÉRATIVE ROMANDE DE CAUTIONNEMENT - PME
Av. Général Guisan 117 • CP 109 • 1009 Pully • Tél. 021 721 11 91 • Fax 021 721 11 90
crc@crpme.ch • www.crcpme.ch

GBZ

Zentralstelle für das gewerbliche
Bürgerschaftswesen der Schweiz

CSC

Centrale suisse de cautionnement
pour les arts et métiers

Jahresbericht**2009*****Rapport annuel***

SVGB

Schweizerischer Verband der
gewerblichen Bürgschafts-
genossenschaften

USCA

Union suisse des coopératives
de cautionnement des arts et métiers

Inhalt

	Seite
Jahresbericht GBZ	1
Organe	2
Geschäftstätigkeit	4
Betriebsrechnung	12
Bilanz	16
Bemerkungen zur Bilanz	18
Bericht der Kontrollstelle	23
Antrag der Verwaltung über die Behandlung des Ergebnisses	24
Berghilfe-Bürgschaften	25
Jahresbericht SVGB	35
Organe	36
Verbandstätigkeit	37
Betriebsrechnung	38
Bilanz	39
Bericht der Kontrollstelle	40

Statistiken

Anhang

Contenu

	page
Rapport annuel CSC	1
Organes	2
Activité	4
Compte de profits et pertes	14
Bilan	20
Remarques au bilan	22
Rapport de l'organe de contrôle	23
Proposition de l'administration sur l'utilisation du résultat des comptes	24
Cautionnements aide en montagne	25
Rapport annuel USCA	35
Organes	36
Activité de l'Union	37
Compte d'exploitation	38
Bilan	39
Rapport de l'organe de contrôle	40

Statistiques

Annexe

GBZ

**Zentralstelle für das gewerbliche
Bürgschaftswesen der Schweiz**

CSC

**Centrale suisse de cautionnement
pour les arts et métiers**

Jahresbericht 2009

Rapport annuel 2009

Die gewerblichen Bürgschaftsgenossenschaften
verbürgen

Kredite und Darlehen für selbständig erwerbende
Handwerker, Detaillisten und Gewerbetreibende
aller Branchen bis zum Betrag von
CHF 500'000.-- zur

- Neueröffnung oder Übernahme von
Geschäften
- Beschaffung von Betriebsmitteln
- Finanzierung von Maschinen, Einrichtungen
oder Liegenschaften

Les coopératives de cautionnement pour les arts et
métiers se portent cautions pour

des crédits et des prêts à des artisans, détaillants et
commerçants indépendants de toutes les branches
d'activité jusqu'à concurrence de
CHF 500'000.-- pour

- la création ou la reprise de commerces
(exploitations)
- mise à disposition de capitaux d'exploitation
- le financement de machines, agencements ou
immeubles

Verwaltung GBZ / SVGB

(Amtsdauer 2008 - 2012)

Präsident

- *° NR Werner Messmer,
dipl. Baumeister, Sulgen

Vizepräsident

- *° Markus Steiner, pens. Mitglied der Direktion
der Valiant Bank, Fraubrunnen

Mitglieder

- Heinz Bossert, Schweizerischer Detaillisten-
verband, Luzern
- Arthur Bürgi, Präsident OBTG, St. Gallen
- * NR Ruedi Lustenberger, Schreinerei, Romoos
- Rolf Portmann, Dr. iur., Präsident der BG
Mitte, Bürgschaftsgenossenschaft für
KMU, Burgdorf
- Rudolf Steiner, Dr. iur. Fürsprech und
Notar, Lostorf
- Jean Wenger, Vizepräsident der Coopérative
Romande de Cautionnement - PME, Pully
- Jean-Pierre Wicht, Präsident der Coopérative
Romande de Cautionnement - PME, Pully
- * Tobias Zbinden, Zentralquästor der
GASTROSUISSE, Zürich

- * Verwaltungsausschuss
- ° kollektivzeichnungsberechtigt

Kontrollstelle

Trösch Partner AG, Wirtschaftsprüfung
9001 St. Gallen

Administration CSC / USCA

(durée des fonctions 2008 - 2012)

Président

- *° CN Werner Messmer,
entrepreneur diplômé, Sulgen

Vice-président

- *° Markus Steiner, ancien membre de la direction
de la Valiant Bank, Fraubrunnen

Membres

- Heinz Bossert, Union suisse des détaillants,
Lucerne
- Arthur Bürgi, président OBTG, St-Gall
- * CN Ruedi Lustenberger, menuiserie, Romoos
- Rolf Portmann, Dr. jur., président de la
Coopérative de Cautionnement Centre,
Berthoud
- Rudolf Steiner, Dr. jur. avocat et notaire,
Lostorf
- Jean Wenger, vice-président de la Coopérative
Romande de Cautionnement - PME,
Pully
- Jean-Pierre Wicht, président de la Coopérative
Romande de Cautionnement - PME,
Pully
- * Tobias Zbinden, trésorier de la
GASTROSUISSE, Zürich

- * Comité
- ° Signature collective

Organe de contrôle

Trösch Partner AG, Wirtschaftsprüfung
9001 St. Gallen

Geschäftsstelle

- Rolf Wey, Direktor
- Bruno Bruderer, Prokurist
Renate Gemperle, Sekretariat

Adresse

GBZ
Zentralstelle für das gewerbliche
Bürgerschaftswesen der Schweiz
Mercurstrasse 4
Postfach
9001 St. Gallen

Telefon 071 / 223 34 36
Fax 071 / 223 52 42
info@gbz-csc.ch

Secrétariat

- Rolf Wey, directeur
- Bruno Bruderer, fondé de pouvoir
Renate Gemperle, secrétariat

Adresse

CSC
Centrale suisse de cautionnement
pour les arts et métiers
Mercurstrasse 4
Case postale
9001 St-Gall

Téléphone 071 / 223 34 36
Fax 071 / 223 52 42
info@gbz-csc.ch

Generalversammlung

Die 11. Generalversammlung unserer Genossenschaft fand am 13. Mai 2009 in Bern statt. 20 Mitgliedorganisationen, die ein Anteilscheinkapital von CHF 1'216'000.-- vertreten, waren anwesend.

Jahresrechnung und Jahresbericht erhielten die einhellige Zustimmung der Genossenschaftler und der Verwaltung wurde die gewünschte Entlastung erteilt. Die Generalversammlung verlängerte die Amtsdauer der Kontrollstelle um ein Jahr und stimmte dem Antrag der Verwaltung über die Verzinsung des Anteilscheinkapitals zu 2 % und der Verwendung des Bilanzgewinns von CHF 88'084.85 wie folgt zu:

CHF	69'409.00	2 % Verzinsung des Anteilscheinkapitals
<u>CHF</u>	<u>18'675.85</u>	Vortrag
<u>CHF</u>	<u>88'084.85</u>	

Assemblée générale

La 11^{ème} Assemblée Générale de notre Centrale s'est tenue le 13 mai 2009 à Berne. 20 organisations membres y étaient présentes représentant un capital social de CHF 1'216'000.--.

Les comptes de l'exercice tout comme le rapport annuel ont été approuvés à l'unanimité des sociétaires et décharge a été donnée à l'administration. L'assemblée générale a reconduit pour une année supplémentaire le mandat de l'organe de contrôle et a suivi la proposition de l'administration concernant le paiement d'un intérêt de 2% sur le capital social et l'emploi du bénéfice au bilan de CHF 88'084.85 de la manière suivante :

CHF	69'409.00	2 % intérêts sur le capital social
<u>CHF</u>	<u>18'675.85</u>	report à nouveau
<u>CHF</u>	<u>88'084.85</u>	

Verwaltung und Verwaltungsausschuss

Wie gewohnt, trat die Gesamtverwaltung im März zu ihrer alljährlichen Sitzung zusammen. Dabei behandelte sie die Jahresrechnung und den Jahresbericht, verabschiedete diese zuhanden der Generalversammlung und formulierte die Anträge über die Verwendung des Rechnungsergebnisses und der Wiederwahl der Kontrollstelle. Ferner beriet sie die Anpassung des Kooperationsvertrages mit den regionalen Bürgerschaftsorganisationen durch und verabschiedete die Neufassung.

Mitgliedschaft und Anteilscheinkapital

Das Anteilscheinkapital reduzierte sich im Berichtsjahr um CHF 50'000.-- infolge Austritt eines Berufsverbandes.

Administration et comité

Comme à l'accoutumée, la séance annuelle de l'ensemble de l'administration s'est tenue au mois de mars. Les comptes de l'exercice ainsi que le rapport annuel y ont été traités et approuvés en vue de l'assemblée générale. Lors de cette même séance, les propositions relatives à l'emploi du résultat comptable et la reconduction du mandat de l'organe de contrôle ont été formulées. Elle a également étudié les modifications proposées au contrat de coopération avec les organisations régionales de cautionnement et a adopté la nouvelle version de celui-ci.

Membres et capital social

Durant l'exercice, le capital social s'est réduit de CHF 50'000.-- à la suite de la démission d'une association professionnelle.

Mitgliederzahlen / Anteilscheinkapital
 (Stand am 31. Dezember 2009)

Effectif des membres /
Capital social

Schweizerische Berufsverbände und Einkaufsgenossenschaften Associations professionnelles suisses et Sociétés d'achat et grossistes	51	2'569'000
Gewerbliche Bürgschaftsgenossenschaften Offices de cautionnement mutuel pour artisans et commerçants	9	388'000
Gewerbeverbände und Handelskammern Sociétés des arts et métiers et chambres de commerce	2	60'000
Kantonalbanken Banques cantonales	23	7'467'000
Regionalbankenverband RBA Union de Banques Régionales RBA	1	2'388'000
Raiffeisen Raiffeisen	1	513'000
Übrige Banken Autres banques	7	485'000
Diverse Divers	4	134'000
	<u>98</u>	<u>14'004'000</u>

Bedingte Kapitalverzicht der Banken, definitiv sechs Jahre nach Inkraftsetzung des Bundesgesetzes über die Finanzhilfen an gewerbeorientierte Bürgschaftsorganisationen

10'463'000

L'abandon de capital des banques deviendra effectif à la condition que la loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement soit toujours en vigueur après 6 ans d'existence.

Bürgschaftsbewilligungen *

Im Berichtsjahr gingen uns 124 Gesuche um Risikosplitting zu, was 26 Fälle weniger als im Vorjahr sind.

Die regionalen Organisationen können ihr Ausfallrisiko aus Bürgschaften zur Hälfte bei der GBZ mitversichern lassen (sog. Risikosplitting). Von den erwähnten 124 Gesuchen um Risikosplitting wurden deren 115 im Total von 19 Mio. Franken bewilligt, was gegenüber dem Vorjahr einer Abnahme um rund 3 Mio. Franken gleichkommt.

Octroi de cautionnements *

Durant cet exercice, nous avons reçu 124 demandes de splitting du risque, soit 26 requêtes de moins que l'année précédente.

Les organisations régionales ont la possibilité de demander le partage du risque auprès de la CSC (splitting du risque). Sur les 124 demandes de splitting du risque mentionnées, 115 ont pu être accordées pour un total de CHF 19 millions, soit une diminution de près 3 millions par rapport à l'année précédente.

*) Unter dem Begriff "Bürgschaften" werden Bürgschaften in Berggebieten, bisherige Bürgschaftsverpflichtungen sowie Zusicherungen von Verlustübernahmen aus Bürgschaften der regionalen Bürgschaftsgenossenschaften subsumiert.

*) Sous le terme "cautionnement", sont inclus les cautionnements dans les régions de montagne, les engagements souscrits jusqu'ici et les prises en charge des pertes sur cautionnements en faveur des offices de cautionnement régionaux.

Die Höhe der bewilligten Bürgschaften zeigt sich im Einzelfall wie folgt:

Le montant des cautionnements accordés résulte du tableau suivant:

10'000 - 49'999	0	(1) Bewilligungen cautionnements accordés
50'000 - 99'999	2	(3) Bewilligungen cautionnements accordés
100'000 - 149'999	45	(53) Bewilligungen cautionnements accordés
150'000 - 199'999	29	(23) Bewilligungen cautionnements accordés
200'000 - 249'999	9	(16) Bewilligungen cautionnements accordés
250'000 - 299'999	30	(36) Bewilligungen cautionnements accordés
über 300'000	0	(0) Bewilligungen cautionnements accordés
	115	(132) Bewilligungen cautionnements accordés

Bürgschaftsverluste / Wiedereingänge

Im Berichtsjahr waren drei Verluste im Totalbetrag von CHF 457'701.80 zu verzeichnen. Dabei handelt es sich um einen Verlust aus einer früheren Verlustübernahme und um zwei Positionen aus Risikosplittings. Nach Abzug des Bundesanteils für die beiden Verlustfälle nach neuem Recht, beläuft sich unser Nettoverlust auf CHF 246'974.80. Bei allen drei Fällen verlangten die Banken die Einlösung der Bürgschaften infolge Zahlungsfähigkeit der Schuldner.

Als Wiedereingänge konnten wir CHF 12'807.-- aus dem Rückkauf eines Verlustscheines und aus regelmässigen Abzahlungen verbuchen.

Bürgschaftsbestand

Der Bestand der laufenden Engagements erhöhte sich um 59 Positionen auf neu 287 Verpflichtungen im Betrage von rund CHF 42,6 Mio. (Vorjahr 34 Mio.)

Zu den vorerwähnten Verpflichtungen kommen diejenigen gemäss Bundesgesetz über die Gewährung von Bürgschaften und Zinskostenbeiträgen in Berggebieten hinzu. Gesamthaft beliefen sich somit unsere Engagements per Ende 2009 auf 393 laufende Positionen im Betrage von rund 62 (56,6) Millionen Franken.

Pertes de cautionnement / récupérations

Au cours de l'exercice, trois pertes pour un montant total de CHF 457'701.80 ont été portées en compte. Il s'agit d'une perte dans le cadre des anciens engagements cautionnés et deux cas de splitting du risque. Après déduction de la part prise en charge par la Confédération pour les deux cas soumis à la nouvelle loi, la perte nette s'est élevée à CHF 246'974.80. Dans les trois cas, les établissements bancaires ont dénoncé les crédits et exigé le remboursement ensuite de l'insolvabilité des débiteurs.

Les récupérations enregistrées concernent le rachat d'une reconnaissance de dette et des remboursements réguliers pour CHF 12'807.--.

Etat des cautionnements

L'état de nos engagements en cours a augmenté de 59 positions pour atteindre 287 cautionnements pour un montant total de CHF 42,6 millions. (Année précédente : CHF 34 millions.)

S'ajoutent aux engagements précités ceux accordés dans le cadre de l'aide en montagne selon la loi fédérale encourageant l'octroi de cautionnements et de contributions au service de l'intérêt dans les régions de montagne. Le total de nos engagements à fin 2009 s'élève donc à 393 cautionnements en cours pour un montant global de CHF 62 millions.

Neues Bürgschaftssystem

(Inkraftsetzung per 15.7.2007)

Im Berichtsjahr verzeichneten alle drei regionalen Bürgschaftsorganisationen wie schon im Vorjahr einen weiterhin regen Gesuchseingang. Gesamtschweizerisch zählt man 855 Anträge. Davon wurden 511 Gesuche in der Summe von rund CHF 94 Mio. bewilligt.

Der Bürgschaftsbestand belief sich 2009 auf rund CHF 188 Mio., was einer Zunahme gegenüber dem Vorjahr von CHF 37 Mio. entspricht. Die Erwartungen an das neue Bürgschaftssystem konnten damit auch im zweiten Betriebsjahr vollumfänglich erfüllt werden. Das Angebot hat sich am Markt etabliert und wird von den Banken aktiv genutzt, wenngleich nicht alle Bankgruppen die Dienstleistung im gleichen Masse nutzen.

An Bürgschaftsverlusten waren 56 Positionen im Betrag von CHF 4'585'779 zu verzeichnen. Davon entfielen deren 23 über CHF 2'672'837 unter den Titel des neuen Bundesgesetzes.

Für weitere Informationen und detailliertere Angaben sei an dieser Stelle auf die Geschäftsberichte der drei regionalen Bürgschaftsorganisationen verwiesen.

Nouveau système de cautionnement

(Mise en vigueur au 15.7.2007)

Les trois organisations régionales de cautionnement ont enregistré, tout comme l'année précédente, une forte progression des demandes. Sur le plan national on dénombre 855 requêtes, dont 511 ont été être accordées pour un montant total de CHF 94 millions.

L'état des cautionnements s'est élevé en 2009 à près de CHF 188 millions, ce qui représente un accroissement par rapport à l'année précédente de CHF 37 millions. Les objectifs du nouveau système de cautionnement ont donc également été largement atteints durant ce deuxième exercice. Notre outil a trouvé sa place sur le marché et est utilisé de manière active par les banques, même si tous les groupes bancaires ne profitent pas de notre offre dans les mêmes proportions.

Au chapitre des pertes sur cautionnement, 56 cas pour un montant total de CHF 4'585'779 ont été enregistrées, dont 23 pertes pour CHF 2'672'837 dans le cadre de la nouvelle loi fédérale.

Pour de plus amples informations et précisions détaillées, veuillez vous référer aux rapports de gestion des trois organisations régionales de cautionnement.

Betriebsrechnung**2009****2008****Aufwand****CHF****CHF**

Personalkosten und Verwaltung	601'746.20	597'066.40
Raumkosten	43'291.90	42'781.55
Büromaterial	7'253.20	7'139.50
Porti, Telefon und Gebühren	6'139.95	5'364.30
Bankspesen und Informationen	77'150.09	78'888.74
Reisespesen	21'720.00	10'861.00
Unterhalt und Reparatur Mobiliar	1'319.50	6'728.00
Beiträge und Buchhaltungskosten	28'838.00	28'588.00
Rechts- und Revisionskosten	13'194.80	10'830.20
Generalversammlung	3'373.50	4'384.10
EDV-Anschaffung und Unterhalt	12'675.60	7'653.30
Werbung		1'883.00
Diverser Betriebsaufwand	6'887.40	8'144.15
Erhöhung Rückstellung notl. Positionen	725'000.00	
Bürgerschaftsverluste "Normalfälle"	246'974.80	
Wiedereingänge an Bund	29'997.50	
Bürgerschaftsverluste Bund / Regionale BG	1'527'625.85	461'027.65
Bürgerschaftsverluste "Berghilfe"	83'933.50	570'864.85
J. Anteil Bund	<u>-75'540.15</u>	<u>-513'778.35</u>
	<u>3'361'581.64</u>	<u>1'328'426.39</u>
Jahresgewinn	<u>53'447.53</u>	
	<u>3'415'029.17</u>	<u>1'328'426.39</u>

Ertrag	2009		2008	
		CHF		CHF
Prämien Normalbürgschaften		187'473.60		373'183.00
Prämien Risikosplitting		214'492.00		
Verwaltungskostenbeiträge Bund				491'466.00
Zinserträge	613'238.58		618'698.98	
Wertschriftengewinn /-verlust	65'810.56		-1'395'294.68	
Erhöhung Wertberichtig. Wertschriften	0.00	679'049.14	200'000.00	-576'595.70
Liegenschaftserfolg		233'384.08		175'323.35
Auflösung Rückstellung Unterhalt Liegenschaften		200'000.00		
Verlustbeiträge Bund / Regionale BG		1'527'625.85		461'027.65
Wiedereingänge Bund (von regionalen BG)		29'997.50		
Wiedereingänge aus früheren Verlusten		12'807.00		42'567.00
Sekretariat SVGB		75'000.00		
Übrige Einnahmen				2'216.50
Berghilfe				
Prämien Berghilfebürgschaften		235'000.00		271'209.00
Wiedereingänge aus früheren Verlusten - Anteil GBZ		4'700.00		6'184.50
Bundesbeitrag an die				
- Gesuchsprüfungskosten	11'090.00		11'514.00	
- Zinskosten	4'410.00	15'500.00	3'088.00	14'602.00
		3'415'029.17		1'261'183.30
Jahresverlust				67'243.09
		<u>3'415'029.17</u>		<u>1'328'426.39</u>
Vortrag vom Vorjahr		88'084.85		258'195.44
Verzinsung Anteilscheinkapital		-69'409.00		-102'867.50
		18'675.85		155'327.94
Jahresverlust / Jahresgewinn		53'447.53		-67'243.09
Bilanzgewinn		72'123.38		88'084.85

Comptes de profits et pertes		2009	2008
Dépenses		CHF	CHF
Personnel et administration		601'746.20	597'066.40
Locaux		43'291.90	42'781.55
Matériel et frais du bureau		7'253.20	7'139.50
Ports, téléphones, taxes		6'139.95	5'364.30
Frais de banques et d'informations		77'150.09	78'888.74
Frais de voyage		21'720.00	10'861.00
Entretien et réparation du mobilier		1'319.50	6'728.00
Cotisation et travaux de secrétariat		28'838.00	28'588.00
Frais contentieux, révision		13'194.80	10'830.20
Assemblée générale		3'373.50	4'384.10
Achat et entretien informatique		12'675.60	7'653.30
Publicité			1'883.00
Divers		6'887.40	8'144.15
Augmentation provision engagements douteux		725'000.00	
Pertes sur cautionnements "cas normaux"		246'974.80	
Récupérations sur pertes à la Confédération		29'997.50	
Pertes sur cautionnements Conféd./Offices rég.		1'527'625.85	461'027.65
Pertes "aide en montagne"	83'933.50		570'864.85
./ Participation de la Confédération	<u>-75'540.15</u>	8'393.35	<u>-513'778.35</u> 57'086.50
		<u>3'361'581.64</u>	<u>1'328'426.39</u>
Bénéfice de l'exercice		<u>53'447.53</u>	
		<u><u>3'415'029.17</u></u>	<u><u>1'328'426.39</u></u>

	2009	2008
Recettes	CHF	CHF
Primes de cautionnement	187'473.60	373'183.00
Primes splitting du risque	214'492.00	
Contribution aux frais administratifs		491'466.00
Produits des titres	613'238.58	618'698.98
Bénéfice / perte sur titres	65'810.56	-1'395'294.68
Réd. provision pour risques de fluctuations	0.00	200'000.00
Produits des immeubles	233'384.08	175'323.35
Dissolution provisions immeubles	200'000.00	
Contribution aux pertes Conféd./Offices rég.	1'527'625.85	461'027.65
Récupérations sur pertes des Offices rég.	29'997.50	
Récupérations sur pertes anciennes	12'807.00	42'567.00
Secrétariat USCA	75'000.00	
Produits divers		2'216.50
Aide en montagne		
Primes de cautionnement	235'000.00	271'209.00
Récupérations sur pertes anciennes part de la CSC	4'700.00	6'184.50
Indemnité de la Confédération		
- pour l'examen des requêtes	11'090.00	11'514.00
- au service de l'intérêt	4'410.00	3'088.00
	<u>3'415'029.17</u>	<u>1'261'183.30</u>
Perte de l'exercice		<u>67'243.09</u>
	<u>3'415'029.17</u>	<u>1'328'426.39</u>
Report de l'année précédente	88'084.85	258'195.44
Intérêts sur capital social	-69'409.00	-102'867.50
	18'675.85	155'327.94
Perte / Bénéfice	53'447.53	-67'243.09
Bénéfice résultant du bilan	72'123.38	88'084.85

Bilanz per 31. Dezember**2009****2008****Aktiven****CHF****CHF**

Kasse		2'196.40		2'296.50
Postcheck		97'509.68		58'113.59
Banken:				
- Konto-Korrente	1'999'079.72		2'426'832.33	
- Festgeld			500'000.00	
- Konto Bund Verlustbeiträge	10'474.14		6'930.11	
- Konto Bund Zinskosten	298'596.20		476'028.47	
- Vorschuss Bund Zinskosten	<u>-298'596.20</u>	2'009'553.86	<u>-476'028.47</u>	2'933'762.44
Debitor Bund				83'741.00
Debitoren		214'492.00		
Debitor Verrechnungssteuer		89'620.60		93'018.92
Total Umlaufvermögen		<u>2'413'372.54</u>		<u>3'170'932.45</u>
Wertschriften	21'520'738.28		20'681'805.56	
Wertberichtigung Wertschriften	<u>-1'000'000.00</u>	20'520'738.28	<u>-1'000'000.00</u>	19'681'805.56
Hypothekendarlehen		610'000.00		620'000.00
Liegenschaften:				
- Sargans	718'000.00		418'000.00	
- St. Gallen	450'000.00		450'000.00	
- Berg TG	<u>3'440'000.00</u>	<u>4'608'000.00</u>	<u>3'440'000.00</u>	<u>4'308'000.00</u>
Total Anlagevermögen		<u>25'738'738.28</u>		<u>24'609'805.56</u>
		<u>28'152'110.82</u>		<u>27'780'738.01</u>

	2009		2008	
Passiven	CHF		CHF	
Kreditor seco Verlustbeiträge		10'474.14		6'930.11
Kreditor seco Verwaltungskostenbeiträge				
Nicht eingelöste Zinsen auf Anteilscheinkapital		13'434.30		7'741.55
Transitorische Passiven		37'079.00		95'981.50
Hypothek Liegenschaft Berg		2'820'000.00		2'820'000.00
Rückstellungen für:				
- notleidende Bürgschaftspositionen		6'755'000.00		6'030'000.00
- vorausbezahlte Prämien "Normalfälle"		1'366'000.00		1'166'000.00
- vorausbezahlte Prämien "Berghilfe"		1'180'000.00		1'295'000.00
- Verwaltungskostenbeiträge Bund				123'000.00
- Zinsausgleich		180'000.00		180'000.00
- Liegenschaftsunterhalt		594'000.00		794'000.00
- Altersvorsorge Personal		1'000'000.00		1'000'000.00
- Erneuerung EDV		70'000.00		70'000.00
Total Fremdkapital		<u>14'025'987.44</u>		<u>13'588'653.16</u>
Anteilscheinkapital	14'054'000.00		14'154'000.00	
Kapitalzu-/abgänge	<u>-50'000.00</u>	14'004'000.00	<u>-100'000.00</u>	14'054'000.00
Gesetzliche Reserven		50'000.00		50'000.00
Vortrag per 1.1.	88'084.85		258'195.44	
Verzinsung Anteilscheinkapital	<u>-69'409.00</u>		<u>-102'867.50</u>	
	18'675.85		155'327.94	
Jahresgewinn / Jahresverlust	<u>53'447.53</u>		<u>-67'243.09</u>	
Bilanzgewinn		72'123.38		88'084.85
Total Eigenkapital		<u>14'126'123.38</u>		<u>14'192'084.85</u>
		<u>28'152'110.82</u>		<u>27'780'738.01</u>

Bemerkungen zur Bilanz 2009 (in CHF)

Eventualverpflichtungen aus:	Betrag		Haftung GBZ
Normalbürgschaften	3'534'944.00	100 %	3'534'944.00
Risikosplitting	39'114'950.00	35 %	13'690'232.50
Berghilfebürgschaften	19'467'551.00	10 %	1'946'755.10
Total	62'117'445.00		*19'171'931.60

*entspricht der Hauptschuld ohne Zuschlag von Zins und Kosten bis maximal 20 %

Verpfändete Aktiven zur Sicherung eigener Verbindlichkeiten

Liegenschaften 3'440'000.00

Bankguthaben und Wertschriften 10'106'275.26
beanspruchte Kredite 0.00

Brandversicherungswerte der Sachanlagen

Liegenschaften 6'030'600.00
Einrichtungen und Mobilien 300'000.00

Anteilscheinkapital

Anteilscheinkapital 14'004'000.00
davon bedingte Kapitalverzichte 10'463'000.00

Mit Inkrafttreten des Bundesgesetzes über die Finanzhilfen an gewerbeorientierte Bürgschaftsorganisationen per 15.7.2007 verzichteten die Banken auf die von ihnen gehaltenen Anteilscheine sowie auf sämtliche Mitgliedschaftsrechte und -pflichten.

Der Kapitalverzicht erfolgte ferner unter der Bedingung, dass das vorerwähnte Bundesgesetz auch nach sechs Jahren nach Inkraftsetzung weiterhin in Kraft bleibt und die GBZ ihre Geschäftstätigkeit mit der bisherigen Zielsetzung auf unbestimmte Zeit weiterführen kann.

Falls die Bundesversammlung die Aufhebung des Bundesgesetzes oder die GBZ ihre Liquidation beschliesst, kann der Verzicht schriftlich widerrufen werden.

Bilan au 31 décembre**2009****2008****Actif****CHF****CHF**

Caisse		2'196.40		2'296.50
Chèques postaux		97'509.68		58'113.59
Banques:				
- Comptes-courants	1'999'079.72		2'426'832.33	
- Dépôts			500'000.00	
- Compte Conféd. contrib. aux pertes	10'474.14		6'930.11	
- Compte Conféd. serv. de l'int.	298'596.20		476'028.47	
- Avance Conféd. serv. de l'int.	<u>-298'596.20</u>	2'009'553.86	<u>-476'028.47</u>	2'933'762.44
Débiteur Confédération				83'741.00
Débiteur		214'492.00		
Débiteur Impôt anticipé		89'620.60		93'018.92

Total Actifs circulants2'413'372.543'170'932.45

Titres	21'520'738.28		20'681'805.56	
Provision pour risques de fluctuations	<u>-1'000'000.00</u>	20'520'738.28	<u>-1'000'000.00</u>	19'681'805.56
Prêts hypothécaires		610'000.00		620'000.00
Immeubles:				
- Sargans	718'000.00		418'000.00	
- St-Gall	450'000.00		450'000.00	
- Berg TG	<u>3'440'000.00</u>	<u>4'608'000.00</u>	<u>3'440'000.00</u>	<u>4'308'000.00</u>
Total Actifs immobilisés		<u>25'738'738.28</u>		<u>24'609'805.56</u>
		<u>28'152'110.82</u>		<u>27'780'738.01</u>

	2009	2008
Passif	CHF	CHF
Créancier Conféd. contribution aux pertes	10'474.14	6'930.11
Créancier Conféd. contribution aux frais administratifs		
Intérêts non versés sur le capital social	13'434.30	7'741.55
Passifs transitoires	37'079.00	95'981.50
Hypothèque Immeuble Berg	2'820'000.00	2'820'000.00
Provisions pour:		
- engagements douteux	6'755'000.00	6'030'000.00
- primes payées d'avance "cas normaux"	1'366'000.00	1'166'000.00
- primes payées d'avance "aide en montagne"	1'180'000.00	1'295'000.00
- contribution aux frais administratifs		123'000.00
- intérêts	180'000.00	180'000.00
- immeubles	594'000.00	794'000.00
- mesures de prévoyance	1'000'000.00	1'000'000.00
- informatique	70'000.00	70'000.00
Total Fonds étrangers	<u>14'025'987.44</u>	<u>13'588'653.16</u>
Capital social	14'054'000.00	14'154'000.00
Souscriptions / remboursements	<u>-50'000.00</u>	<u>-100'000.00</u>
Fonds de réserve légal	50'000.00	50'000.00
Report au 1.1.	88'084.85	258'195.44
Intérêts sur capital social	<u>-69'409.00</u>	<u>-102'867.50</u>
	18'675.85	155'327.94
Bénéfice / Perte de l'exercice	<u>53'447.53</u>	<u>-67'243.09</u>
Bénéfice du bilan	72'123.38	88'084.85
Total Fonds propres	<u>14'126'123.38</u>	<u>14'192'084.85</u>
	<u>28'152'110.82</u>	<u>27'780'738.01</u>

Remarques au bilan 2009
(en CHF)

Engagements éventuels:	Montant		Part CSC
Normalbürgschaften	3'534'944.00	100 %	3'534'944.00
Risikosplitting	39'114'950.00	35 %	13'690'232.50
Berghilfebürgschaften	19'467'551.00	10 %	1'946'755.10
Total	62'117'445.00		*19'171'931.60

*au total de la dette principale sans adjonction des intérêts et de frais, au maximum 20 %

Actifs mis en gage

Immeubles	3'440'000.00
Avoirs en banques et titres	10'106'275.26
Crédits utilisés	0.00

Valeur de l'assurance incendie des biens immobiliers et mobiliers

Immeubles	6'030'600.00
Installation et mobilier	300'000.00

Capital social

Capital social	14'004'000.00
Abandon de capital subordonné à l'évolution du cautionnement	10'463'000.00

Avec l'entrée en vigueur au 15.7.2007 de la loi sur les aides financières aux organisations de cautionnement orientées vers les arts et métiers, les banques ont abandonné les participations qu'elles détenaient tout comme leurs droits et obligations de membres.

L'abandon de capital sera effectif à la condition que la loi ci-dessus mentionnée soit toujours en vigueur après 6 ans d'existence et que la CSC puisse continuer ses activités et atteindre les objectifs fixés sur une durée indéterminée.

Dans le cas où la Confédération abroge cette loi fédérale ou que la CSC décide de sa liquidation, l'abandon pourra être révoqué.

Bericht der Kontrollstelle

Als Kontrollstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz und Betriebsrechnung) der GBZ Zentralstelle für das gewerbliche Bürgerschaftswesen der Schweiz für das am 31. Dezember 2009 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist die Verwaltung zuständig, während unsere Aufgabe darin besteht, diese zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlansagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der beim geprüften Unternehmen vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstöße nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei dieser Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung sowie der Antrag über die Behandlung des Rechnungsüberschusses nicht Gesetz und Statuten entsprechen.

St. Gallen, 22. Februar 2010

Trösch Partner AG, Wirtschaftsprüfung, St. Gallen

Felix Trösch
dipl. Wirtschaftsprüfer
Leitender Revisor

Rapport de l'organe de contrôle

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes) de la CSC Centrale suisse de cautionnement pour les arts et métiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à l'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition de l'administration sur utilisation de l'excédent des comptes ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

St-Gall, le 22 février 2010

Trösch Partner AG, Wirtschaftsprüfung, St. Gallen

Felix Trösch
Expert-comptable diplômé
agrément en qualité d'experte-réviseur
Réviseur responsable

Antrag der Verwaltung über die Behandlung des Rechnungsüberschusses
Proposition de l'administration sur l'utilisation de l'excédent des comptes

	31.12.2009	Vorjahr année préc.
Jahresgewinn; Jahresverlust / Bénéfice; Perte;	53'447.53	-67'243.09
Vortrag vom Vorjahr / Report de l'année précédente	18'675.85	155'327.94
Rechnungsüberschuss / excédent des comptes	<u>72'123.38</u>	<u>88'084.85</u>

Die Verwaltung schlägt der Generalversammlung folgende Behandlung des Rechnungsüberschusses vor:
 L'administration propose à l'assemblée générale d'utiliser comme suit l'excédent des comptes:

Verzinsung des in den Jahren 1962 bis 2004 liberierten Anteil- scheinkapitals von CHF 3'541'000.-- zu 2 %, Coupons Nr. 44 Versement d'un intérêt de 2 % sur les parts sociales libérées de 1962 à 2004 de CHF 3'541'000.--, Coupons No 44	70'020.00	69'409.00
Zuweisung an gesetzliche Reserve Versement au fonds de réserve légal	0.00	0.00
Vortrag auf neue Rechnung A reporter à compte nouveau	2'103.38	18'675.85
	<u>72'123.38</u>	<u>88'084.85</u>

St. Gallen, 10. März 2010
 St-Gall, le 10 mars 2010

Der Präsident:
 Le président:
 Werner Messmer

Der Direktor:
 Le directeur:
 Rolf Wey

"Berghilfe-Bürgschaften"

gemäss Bundesgesetz über die Gewährung von Bürgschaften und Zinskostenbeiträgen in Berggebieten vom 25. Juni 1976 / 5. Oktober 1984.

Haftung der Eidgenossenschaft: 90 % der Verluste

Haftung der GBZ: 10 % der Verluste, maximal CHF 50'000.-- pro Fall.

Im Berichtsjahr erhielten wir 9 neue Gesuche, wovon deren 6 im Betrage von CHF 2,5 Mio. bewilligt wurden. 1 Gesuch wurde abgelehnt und in 2 Fällen wurden die Anträge aus formellen Gründen abgewiesen, bzw. vor Behandlung zurückgezogen.

Seit Inkrafttreten des Bundesgesetzes über die Gewährung von Berghilfebürgschaften, d.h. seit dem 1.1.1977, behandelte unser Bewilligungsorgan total 1'936 Gesuche. Davon konnten 1'279 Bürgschaften im Gesamtbetrag von 442 Mio. Franken genehmigt werden.

In 2 Fällen mussten wir infolge Zahlungsunfähigkeit der Schuldner unsere Verpflichtungen mit insgesamt CHF 83'933.50 honorieren. Das ist ein Verlust weniger als im Vorjahr und summenmässig eine Abnahme von rund CHF 490'000.--.

An Wiedereingängen aus früheren Verlusten erzielten wir CHF 47'000.--. Wie immer gingen davon 90 % an den Bund.

"Cautionnements aide en montagne"

selon la loi fédérale encourageant l'octroi de cautionnements et de contributions au service de l'intérêt dans les régions de montagne des 25 juin 1976 / 5 octobre 1984.

Risques couverts par la Confédération: 90% des pertes

Risques couverts par la CSC: 10% des pertes, au maximum CHF 50'000.-- par cas.

Durant l'exercice nous avons enregistré 9 nouvelles demandes, dont 6 ont pu être accordées pour un montant total de CHF 2,5 millions. 1 demande a été refusée alors que 2 cas ont été rejetés, avant traitement, pour des raisons formelles.

Depuis l'entrée en vigueur le 1.1.1977 de la loi fédérale encourageant l'octroi de cautionnements aide en montagne, notre administration a traité 1'936 demandes. Le nombre des cautionnements accordés s'élève à 1'279 et atteint un montant global de 442 millions de francs.

Nous avons dû honorer notre engagement dans 2 cas ensuite d'insolvabilité des débiteurs pour un montant total de CHF 83'933.50, soit une diminution de CHF 490'000.-- par rapport à l'année dernière.

Les récupérations sur pertes anciennes se sont élevées à CHF 47'000.--, dont 90 % au bénéfice de la Confédération.

Zinskostenbeiträge

Im Rahmen des Vollzugs der Zinskostenbeiträge für Investitionen in Berggebieten, der uns vom Bund übertragen ist, wurden uns im Berichtsjahr von den regionalen gewerblichen Bürgschaftsgenossenschaften 14 neue Gesuche (Vorjahr: 26) eingereicht. Hievon bewilligte die zuständige Bundesstelle 14 (24) Fälle, so dass wir Ende Jahr 82 (69) Dossiers zu betreuen hatten.

Die Überprüfung und Abrechnung der unter dem Jahr eingehenden Zinsabrechnungen nimmt unsere Genossenschaft vor und zahlt anschliessend für Rechnung des Bundes die entsprechenden Beiträge an die Kredit gebenden Banken zu Gunsten der unterstützten Betriebe aus. Insgesamt wurden 2009 im Rahmen dieses Gesetzes CHF 277'869.90 an Zinskostenbeiträgen ausbezahlt.

Contributions au service de l'intérêt

Dans le cadre des intérêts aux bénéficiaires pour le compte de la Confédération, 14 nouvelles demandes (26 l'année précédente) nous ont été soumises par les coopératives régionales de cautionnement des arts et métiers. Le service compétent de la Confédération en a accordé 14 (24) demandes, de sorte qu'à la fin de l'année nous avons 82 (69) dossiers sous gestion.

Notre coopérative se charge du contrôle et du décompte des intérêts courus au cours de l'exercice et, ensuite, verse aux banques octroyant des crédits les contributions en faveur des entreprises subventionnées pour le compte de la Confédération. Ainsi, dans le cadre de cette loi, nous avons versé CHF 277'869.90 de contributions au total au cours de l'exercice.

«Berghilfe»**Gesuchsbehandlung**

Auf das Geschäftsjahr 2009
entfallen:

Pendent am 1.1.2009
Demandes en suspens le 1.1.2009

Neu eingegangene Gesuche
Nouvelles demandes reçues

Vom Ausschuss bewilligt
Accordées par le comité

Vom Ausschuss abgelehnt
Rejetées par le comité

Zurückgezogen oder aus formellen
Gründen abgelehnt
Demandes retirées ou refusées pour
des raisons formelles

Pendent am 31.12.2009
En suspens le 31.12.2009

«Aide en montagne»**Mouvement des demandes**

Pour l'exercice 2009
le tableau est le suivant:

	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant
Pendent am 1.1.2009 Demandes en suspens le 1.1.2009			0	0
Neu eingegangene Gesuche Nouvelles demandes reçues			9	3'635'000
			<u>9</u>	<u>3'635'000</u>
Vom Ausschuss bewilligt Accordées par le comité	6	2'485'000		
Vom Ausschuss abgelehnt Rejetées par le comité	1	400'000		
Zurückgezogen oder aus formellen Gründen abgelehnt Demandes retirées ou refusées pour des raisons formelles	2	750'000	9	3'635'000
			<u>0</u>	<u>0</u>

«Berghilfe»**Gesuchsbehandlung****seit dem 1. Januar 1977**

d.h. der Inkraftsetzung des Bundesgesetzes über die Gewährung von Bürgschaften und Zinskostenbeiträgen in Berggebieten vom 25. Juni 1976 / 5. Oktober 1984

«Aide en montagne»**Mouvement des demandes****dès le 1er janvier 1977**

soit depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale encourageant l'octroi de cautionnements et de contributions au service de l'intérêt dans les régions de montagne des 25 juin 1976 / 5 octobre 1984

	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant
Gesuchseingang total Demandes reçues total			1936	659'860'250
Vom Ausschuss bewilligt Accordées par le comité	1279	442'049'750		
Vom Ausschuss abgelehnt Rejetées par le comité	261	89'134'000		
Zurückgezogen oder aus formellen Gründen abgelehnt Demandes retirées ou refusées pour des raisons formelles	396	128'676'500	1936	659'860'250
Pendent am 31.12.2009 En suspens le 31.12.2009			0	0

**«Berghilfe»
Eingegangene Gesuche 2009**

**«Aide en montagne»
Demandes reçues en 2009**

Kantone Cantons	Anzahl Nombre	Betrag Montant
Appenzell AR		
Appenzell AI		
Bern / Berne		
Freiburg / Fribourg		
Glarus / Glaris		
Graubünden / Grisons		
Jura		
Luzern / Lucerne		
Neuenburg / Neuchâtel	1	285'000
Nidwalden / Nidwald		
Obwalden / Obwald		
Schwyz	1	500'000
Solothurn / Soleure		
St. Gallen / St-Gall	1	500'000
Tessin		
Thurgau / Thurgovie		
Uri		
Waadt / Vaud	3	950'000
Wallis / Valais	3	1'400'000
Zürich / Zurich		
Total	<u>9</u>	<u>3'635'000</u>

«Berghilfe»
Seit dem 1. Januar 1977 eingegangene Gesuche
«Aide en montagne»
Demandes reçues dès le 1er janvier 1977

Kantone Cantons	Anzahl Nombre	Betrag Montant
Appenzell AR	52	19'935'000
Appenzell AI	3	1'500'000
Bern / Berne	599	219'361'250
Freiburg / Fribourg	55	22'835'000
Glarus / Glaris	30	7'965'000
Graubünden / Grisons	135	41'947'500
Jura	207	69'330'000
Luzern / Lucerne	71	27'322'000
Neuenburg / Neuchâtel	111	29'425'000
Nidwalden / Nidwald	35	14'583'500
Obwalden / Obwald	24	9'670'000
Schwyz	40	15'595'000
Solothurn / Soleure	10	3'400'000
St. Gallen / St-Gall	108	36'581'000
Tessin	30	9'445'000
Thurgau / Thurgovie	1	100'000
Uri	29	8'640'000
Waadt / Vaud	178	53'630'000
Wallis / Valais	213	66'995'000
Zürich / Zurich	5	1'600'000
Total	<u>1936</u>	<u>659'860'250</u>

«Berghilfe»

Bewilligte Bürgschaften pro Jahr

«Aide en montagne»

Cautionnements accordés par année

Bewilligt im Jahre Accordé en	Anzahl Nombre	Total bewilligt Montant accordé	Ø pro Bewilligung Montant moyen des Cautionnements
1977	11	4'280'000	389'091
1978	33	10'130'000	306'970
1979	25	8'840'000	353'600
1980	21	7'405'000	352'619
1981	30	10'070'000	335'667
1982	32	10'950'000	342'188
1983	58	20'965'000	361'466
1984	53	17'055'000	321'792
1985	69	23'270'000	337'246
1986	70	24'985'000	356'929
1987	58	21'160'000	364'828
1988	55	20'985'000	381'545
1989	54	18'190'000	336'852
1990	51	20'590'000	403'725
1991	59	19'600'000	332'203
1992	55	19'650'000	357'273
1993	64	23'520'000	367'500
1994	52	17'316'000	333'000
1995	56	19'470'000	347'679
1996	44	13'755'000	312'614
1997	35	10'760'000	307'429
1998	40	12'250'000	306'250
1999	29	10'870'000	374'828
2000	34	12'012'500	353'309
2001	39	13'091'000	335'667
2002	37	12'837'500	346'959
2003	35	11'835'000	338'143
2004	21	6'157'000	293'190
2005	13	4'760'000	366'154
2006	18	5'148'000	286'000
2007	16	5'584'750	349'047
2008	6	2'073'000	345'500
2009	6	2'485'000	414'167
	1279	442'049'750	345'621

«Berghilfe»

**Entwicklung, Amortisation und Verluste
bei den gewährten Bürgschaften**

Bewilligungsjahr Année d'accro	Bewilligte Bürgschaften		Reimboursements		Verluste	
	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant
1977-1988	515	180'095'000	439	164'773'228,76	76	15'321'771,24
1989	54	18'190'000	42	15'009'682,30	11	2'930'317,70
1990	51	20'590'000	34	14'740'356,20	15	5'199'643,80
1991-1994	230	80'086'000	172	64'139'520,09	58	15'946'479,91
1995	56	19'470'000	45	16'526'245,50	10	2'443'754,50
1996	44	13'755'000	36	12'231'786,00	6	643'214,00
1997	35	10'760'000	29	9'668'327,05	6	1'091'672,95
1998	40	12'250'000	29	8'705'301,25	7	1'879'698,75
1999	29	10'870'000	21	8'385'084,25	5	1'209'915,75
2000	34	12'012'500	23	8'378'508,69	4	853'991,31
2001	39	13'091'000	26	8'155'458,95	2	780'543,05
2002	37	12'837'500	22	8'987'405,45	5	615'094,55
2003	35	11'835'000	12	4'452'443,70	5	1'567'556,30
2004	21	6'157'000	10	2'532'000,00	1	118'808,80
2005	13	4'760'000	9	3'701'191,20		
2006	18	5'148'000	8	1'470'000,00		
2007	16	5'584'750	5	1'729'000,00		
2008	6	2'073'000				
2009	6	2'485'000				
	1279	442'049'750	962	353'585'537,39	211	50'602'462,61

«Aide en montagne»

**Evolution, amortissements et pertes
sur cautionnements accordés**

Année d'accro	Cautions accordées		Amortissements		Verluste		Teilweise amortisiert		Bestand	
	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	31.12.2009 Engagements	31.12.2009 Engagements
1977-1988	515	180'095'000	439	164'773'228,76	76	15'321'771,24	1	250'000	243'750	6'250
1989	54	18'190'000	42	15'009'682,30	11	2'930'317,70	2	650'000	613'750	36'250
1990	51	20'590'000	34	14'740'356,20	15	5'199'643,80				
1991-1994	230	80'086'000	172	64'139'520,09	58	15'946'479,91				
1995	56	19'470'000	45	16'526'245,50	10	2'443'754,50	1	500'000	450'000	50'000
1996	44	13'755'000	36	12'231'786,00	6	643'214,00	2	880'000	637'500	242'500
1997	35	10'760'000	29	9'668'327,05	6	1'091'672,95				
1998	40	12'250'000	29	8'705'301,25	7	1'879'698,75	4	1'665'000	1'269'700	395'300
1999	29	10'870'000	21	8'385'084,25	5	1'209'915,75	3	1'275'000	1'068'106	206'894
2000	34	12'012'500	23	8'378'508,69	4	853'991,31	7	2'780'000	1'998'200	781'800
2001	39	13'091'000	26	8'155'458,95	2	780'543,05	11	4'155'000	2'550'550	1'604'450
2002	37	12'837'500	22	8'987'405,45	5	615'094,55	10	3'235'000	2'058'583	1'176'417
2003	35	11'835'000	12	4'452'443,70	5	1'567'556,30	18	5'815'000	2'948'750	2'868'250
2004	21	6'157'000	10	2'532'000,00	1	118'808,80	11	3'625'000	1'797'500	182'750
2005	13	4'760'000	9	3'701'191,20			3	940'000	598'000	342'000
2006	18	5'148'000	8	1'470'000,00			10	3'678'000	869'350	2'808'650
2007	16	5'584'750	5	1'729'000,00			11	5'887'500	902'710	2'953'040
2008	6	2'073'000					6	2'073'000	357'250	171'5750
2009	6	2'485'000					6	2'485'000	30'500	2'454'500
	1279	442'049'750	962	353'585'537,39	211	50'602'462,61	106	37'861'750	18'384'199	19'467'551

**«Berghilfe»
Verteilung der Bürgschaften
auf die Kantone**

**«Aide en montagne»
Répartition des cautionnements
par canton**

Kantone Cantons	Bestand am 31.12.2008 Engagements 31.12.2008		Bewilligt pro 2009 Accordées en 2009		Laufende Bürgschaften Cautionnements en cours		Rück- und Abzahlungen Remboursements et amort.		Verluste pro 2009 Pertes en 2009		Bestand 31.12.2009 Engagements 31.12.2009	
	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant
Appenzell AR	2	850'000			2	850'000	0	65'000.00			2	785'000
Appenzell AI												
Bern / Berne	46	7'880'639			46	7'880'639	10	2'323'186.50	1	71'433.50	35	5'486'019
Freiburg / Fribourg												
Glarus / Glaris	3	621'250			3	621'250	0	55'000.00			3	566'250
Graubünden / Grisons	4	301'250			4	301'250	1	100'000.00			3	201'250
Jura	23	3'773'520			23	3'773'520	5	756'463.00			18	3'017'057
Lucerne	6	536'250			6	536'250	2	304'200.00			4	232'050
Neuenburg / Neuchâtel			1	285'000			0	18'000.00			1	267'000
Nidwalden / Nidwald	1	56'250			1	56'250	0	37'500.00			1	18'750
Obwalden / Obwald												
Schwyz	6	2'045'000	1	500'000	7	2'545'000	1	530'000.00			6	2'015'000
Solothurn / Soleure	2	455'000			2	455'000	0	167'500.00	1	12'500.00	1	275'000
St. Gallen / St-Gall	3	940'000	1	500'000	4	1'440'000	0	126'500.00			4	1'313'500
Tessin												
Thurgau / Thurgovie												
Uri	5	1'013'300			5	1'013'300	0	114'600.00			5	898'700
Vaud	22	3'563'875	2	700'000	24	4'263'875	5	890'900.00			19	3'372'975
Valais / Valais	3	583'000	1	500'000	4	1'083'000	0	64'000.00			4	1'019'000
Zürich / Zurich												
Total	126	22'619'334	6	2'485'000	132	25'104'334	24	5'552'849.50	2	83'933.50	106	19'467'551

«Berghilfe»

Verteilung der Bürgschaften nach den
Tätigkeitsgebieten der regionalen
Bürgschaftsgenossenschaften

Bürgschaftsgenossenschaft Offices de cautionnement	Bestand 31.12.2008 Engagements 31.12.2008		Bewilligt pro 2009 Accordées en 2009		Laufende Bürgschaften Cautionnements en cours		Rück- und Abzahlungen Remboursements et amort.		Verluste pro 2009 Pertes en 2009		Bestand am 31.12.2009 Engagements 31.12.2009	
	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant
CRC	25	4'146'875	4	1'485'000	29	5'631'875	5	972'900.00			24	4'658'975
BGM	71	12'109'159			71	12'109'159	15	3'247'149.50	2	83'933.50	54	8'778'076
OBTG	23	5'770'800	2	1'000'000	25	6'770'800	2	991'100.00			23	5'779'700
BGG	7	592'500			7	592'500	2	341'700.00			5	250'800
Total	126	22'619'334	6	2'485'000	132	25'104'334	24	5'552'849.50	2	83'933.50	106	19'467'551

SVGB

**Schweizerischer Verband
der gewerblichen Bürgschafts-
genossenschaften**

USCA

**Union suisse des coopératives
de cautionnement des arts
et métiers**

Jahresbericht 2009

(74. Geschäftsbericht)

Rapport annuel 2009

(74^{ème} Rapport d'activité)

Verwaltung SVGB / GBZ

(Amtsdauer 2008 - 2012)

Präsident

NR Werner Messmer,
dipl. Baumeister, Sulgen

Vizepräsident

Markus Steiner, pens. Mitglied der Direktion
der Valiant Bank, Fraubrunnen

Mitglieder

Heinz Bossert, Schweizerischer Detaillisten-
verband, Luzern
Arthur Bürgi, Präsident OBTG, St. Gallen
NR Ruedi Lustenberger, Schreinerei, Romoos
Rolf Portmann, Dr. iur., Präsident der BG
Mitte, Bürgschaftsgenossenschaft für
KMU, Burgdorf
Rudolf Steiner, Dr. iur. Fürsprech und
Notar, Lostorf
Jean Wenger, Vizepräsident der Coopérative
Romande de Cautionnement - PME,
Pully
Jean-Pierre Wicht, Präsident der Coopérative
Romande de Cautionnement - PME,
Pully
Tobias Zbinden, Zentralquästor der
GASTROSUISSE, Zürich

Kontrollstelle

Trösch Partner AG, Wirtschaftsprüfung
9001 St. Gallen

Geschäftsstelle

GBZ Zentralstelle für das gewerbliche
Bürgschaftswesen der Schweiz
Merkurstrasse 4
Postfach
9001 St. Gallen
Telefon 071/223 34 36
Fax 071/223 52 42

Administration USCA / CSC

(durée des fonctions 2008 - 2012)

Président

CN Werner Messmer,
entrepreneur diplômé, Sulgen

Vice-président

Markus Steiner, ancien membre de la direction
de la Valiant Bank, Fraubrunnen

Membres

Heinz Bossert, Union suisse des détaillants,
Lucerne
Arthur Bürgi, président OBTG, St-Gall
CN Ruedi Lustenberger, menuiserie, Romoos
Rolf Portmann, Dr. jur., président de la
Coopérative de Cautionnement Centre,
Berthoud
Rudolf Steiner, Dr. jur. avocat et notaire,
Lostorf
Jean Wenger, vice-président de la Coopérative
Romande de Cautionnement - PME,
Pully
Jean-Pierre Wicht, président de la Coopérative
Romande de Cautionnement - PME,
Pully
Tobias Zbinden, trésorier de la
GASTROSUISSE, Zürich

Organe de contrôle

Trösch Partner AG, Wirtschaftsprüfung
9001 St. Gallen

Secrétariat

CSC Centrale suisse de cautionnement
pour les arts et métiers
Merkurstrasse 4
Case postale
9001 St-Gall
Telefon 071/223 34 36
Fax 071/223 52 42

Verbandstätigkeit

Nach Inkrafttreten des neuen Bundesgesetzes vom 28. Februar 2007 über die Finanzhilfen an gewerbliche Bürgschaftsorganisationen, beschränkt sich die Verbandstätigkeit des SVGB nur noch auf die Betreuung der altrechtlichen Bürgschaften gemäss Bundesbeschluss aus dem Jahre 1949.

Im Jahre 2009 wurden über den Schweizerischen Verband der gewerblichen Bürgschaftsgenossenschaften (SVGB) 32 Bürgschaftsverluste über insgesamt CHF 1'772'883.20 abgewickelt (Vorjahr CHF 1,75 Mio.).

Die ausbezahlten Bundesbeiträge im Rahmen des SVGB betragen im Berichtsjahr brutto CHF 984'939.50 (Vorjahr 0,94 Mio. Franken). Dem Bund flossen aus Wiedereingängen aus früheren Verlusten CHF 421'342.95 zu (Vorjahr rund CHF 555'000.--).

Weitere detaillierte Angaben über das gewerbliche Bürgschaftswesen können den Jahresberichten der GBZ und der regionalen Bürgschaftsgenossenschaften entnommen werden.

Activité de l'Union

Après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale du 28 février 2007 sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises, l'activité de l'USCA s'est réduite au suivi des engagements en cours accordés sous l'ancien régime de 1949.

Durant l'exercice 2009, 32 pertes ont été traitées par l'Union suisse des coopératives de cautionnement des arts et métiers (USCA) pour un montant total de CHF 1'772'883.20 (année précédente 1,75 millions de francs).

Les subventions fédérales versées dans le cadre de l'USCA se sont élevées à CHF 984'939.50 durant l'exercice (0,94 millions de francs en 2008). Les montants récupérés sur les anciennes pertes et remboursés à la Confédération se sont chiffrés à CHF 421'342.95 (CHF 555'000.-- l'année précédente).

Pour de plus amples informations concernant le cautionnement des arts et métiers, veuillez vous référer aux rapports de gestion de la CSC et des trois organisations régionales de cautionnement.

Betriebsrechnung Compte d'exploitation

Aufwand	Dépenses	2009	2008
		CHF	CHF
Bürgschaftsverluste 50 %	Pertes de cautionnement 50 %	393'951.15	560'969.55
Bürgschaftsverluste 60 %	Pertes de cautionnement 60 %	523'172.70	338'400.55
Bürgschaftsverluste AVIG ¹⁾ 80 %	Pertes de cautionnement LACI ¹⁾ 80 %	115'348.15	49'104.80
Wiedereingänge 50 % (an Bund)	Récupérations 50 % (Confédération)	261'589.35	292'847.40
Wiedereingänge 60 % (an Bund)	Récupérations 60 % (Confédération)	159'753.60	261'765.40
Wiedereingänge AVIG 20 % (an Bund)	Récupérations 20 % LACI (Conféd.)	540.00	42.00
Verwaltungskostenbeiträge an reg. BG	Frais d'administration aux Offices rég.	0.00	0.00
Führung Geschäftsstelle	Secrétariat	0.00	0.00
Delegiertenversammlung	Assemblée des délégués	0.00	0.00
Verwaltung/Geschäftsführerkonferenz	Administration/conf. des directeurs	0.00	0.00
Prüfung Verlustfälle	Examen des rapports de pertes	0.00	0.00
Reisespesen	Frais de voyage	0.00	0.00
Büromaterial/Drucksachen	Matériel et frais du bureau	0.00	0.00
Porti, Telefon	Ports, téléphones	0.00	0.00
Revision	Révision	0.00	695.00
Übrige Verwaltungskosten	Divers	382.80	201.55
		1'454'737.75	1'504'026.25
Jahresgewinn	Bénéfice de l'exercice	620.40	584.75
		1'455'358.15	1'504'611.00
Ertrag	Recettes		
Verlustbeitrag Bund 50 %	Subside Confédération pertes 50 %	393'951.15	560'969.55
Verlustbeitrag Bund 60 %	Subside Confédération pertes 60 %	590'988.35	375'229.15
Verlustbeitrag AVIG 20 %	Subside Conféd. pertes LACI 20 %	47'532.50	12'276.20
Wiedereing. Bund 50 % (von reg. BG)	Récupérations 50 % (des Offices rég.)	261'589.35	292'847.40
Wiedereing. Bund 60 % (von reg. BG)	Récupérations 60 % (des Offices rég.)	158'133.60	261'639.40
Wiedereing. AVIG 80 % (von reg. BG)	Récupérations 80 % (des Offices rég.)	2'160.00	168.00
Verwaltungskostenbeitrag Bund	Subside Conféd. Frais d'administration	0.00	0.00
Gesuchsprüfung Spezialausschuss	Examen demandés par comité spécial	0.00	0.00
Mitgliederbeiträge	Cotisations des membres	0.00	0.00
Zinsertrag	Intérêts	1'003.20	1'481.30
		1'455'358.15	1'504'611.00
Jahresverlust	Perte de l'exercice		
		1'455'358.15	1'504'611.00

¹⁾ Arbeitslosenversicherungsgesetz (AVIG)

Loi sur l'assurance-chômage (LACI)

Bilanz per 31.12. / Bilan au 31.12.

Aktiven	Actif	2009	2008
		CHF	CHF
Postcheck	Chèques postaux	110'040.60	219'165.80
Bankguthaben	Banque	171'035.55	381'328.25
Debitoren	Débiteurs	0.00	10'800.00
seco-Beitragskonto	Compte seco	0.00	0.00
AVIG-Beitragskonto	Compte LACI	30'292.50	796.75
Verrechnungssteuer	Impôt anticipé	351.15	518.50
Transitorische Aktiven	Actifs transitoires	0.00	0.00
Jahresverlust	Perte de l'exercice	0.00	0.00
		<u>311'719.80</u>	<u>612'609.30</u>

Passiven	Passif		
Kreditoren	Créanciers	0.00	0.00
seco-Beitragskonto	Compte seco	170'255.15	325'511.80
AVIG-Beitragskonto	Compte LACI	0.00	0.00
Trans. Passiven	Passifs transitoires	0.00	146'253.25
Reserven	Réserves	65'000.00	65'000.00
Kapital	Capital	75'844.25	75'259.50
Jahresgewinn	Bénéfice de l'exercice	620.40	584.75
		<u>311'719.80</u>	<u>612'609.30</u>

Bericht der Kontrollstelle

Als Kontrollstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung) des Schweizerischen Verbandes der gewerblichen Bürgschaftsgenossenschaften (SVGB) für das am 31. Dezember 2008 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft. Die Vorjahreszahlen wurden von einer anderen Kontrollstelle geprüft.

Für die Jahresrechnung sind die Mitglieder der Verwaltung des Verbandes zuständig, während unsere Aufgabe darin besteht, diese zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der beim geprüften Unternehmen vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei dieser Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht Gesetz und Statuten entsprechen.

St. Gallen, 22. Februar 2010

Trösch Partner AG, Wirtschaftsprüfung, St. Gallen

Felix Trösch
dipl. Wirtschaftsprüfer
Leitender Revisor

Rapport de l'organe de contrôle

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes) de l'Union suisse des coopératives de cautionnement des arts et métiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008. Le contrôle restreint des indications de l'exercice précédent mentionnées dans les comptes annuels a été effectué par un autre organe de contrôle.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe aux membres d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

St-Gall, le 22 février 2010

Trösch Partner AG, Wirtschaftsprüfung, St. Gallen

Felix Trösch
Expert-comptable diplômé
agrément en qualité d'experte-réviseur
Réviseur responsable

STATISTIKEN

Tabellen

- 1 Gesuchsbehandlung nach Bürgerstiftungsgenossenschaften
- 2 Gesuchsbehandlung total nach Bürgerstiftungsgenossenschaften (seit 2007)
- 3 Bewilligungen aufgeteilt nach Zweck (im Geschäftsjahr)
- 4 Bürgerstiftungsbewilligungen nach Jahren und Kategorien
- 5 Entwicklung nach Bürgerstiftungskategorien
- 6 Bürgerstiftungsentwicklung nach Jahren
- 7 Bürgerstiftungsverluste und Wiedereingänge
- 8 Bürgerstiftungen nach Kantonen
- 9 Bürgerstiftungen nach Bürgerstiftungsgenossenschaften
- 10 Anteilseinkapital nach Wirtschaftsgruppen
- 11 Bürgerstiftungsbestand nach Wirtschaftsgruppen
- 12 Im Geschäftsjahr ausbezahlte Bundesbeiträge
- 13 Engagements der Zentralstelle nach Jahren
- 14 Bürgerstiftungen der Zentralstelle nach Wirtschaftsgruppen
- 15 Übersicht Bürgerstiftungswesen

STATISTIQUES

Tableaux

- 1 Mouvement des demandes d'après les coopératives de cautionnement
- 2 Mouvement total des demandes d'après les coopératives de caut. (depuis 2007)
- 3 Cautionnements accordés selon le but (dans l'exercice)
- 4 Cautionnements accordés par années et catégories
- 5 Evolution des cautionnements par catégories
- 6 Evolution des cautionnements par années
- 7 Pertes sur cautionnements et récupérations
- 8 Cautionnements par cantons
- 9 Cautionnements par offices régionaux
- 10 Capital social d'après les groupes professionnels
- 11 Etat des cautionnements d'après les groupes professionnels
- 12 Contributions fédérales versées dans l'exercice
- 13 Engagement de la Centrale par années
- 14 Cautionnements de la Centrale d'après les groupes professionnels
- 15 Aperçu du cautionnement des arts et métiers

Gesuchsbehandlung nach Bürgschaftsgenossenschaften Mouvement des demandes d'après les coopératives de cautionnement

Im Geschäftsjahr 2009

Reg.-BG	Pendente Gesuche 1.1.2009			Eingänge 2009			Bewilligte Gesuche			Total bewilligte Gesuche			Abgelehnt oder zurückgezogen			Am Jahresende pendent		
	Anz.	Betrag	Anz.	Betrag	Anz.	Betrag	Anz.	Betrag	Anz.	Betrag	Anz.	Betrag	Anz.	Betrag	Anz.	Betrag	Anz.	Betrag
OBTG	19	6'100'000	216	55'589'000	111	15'777'000	2	115'000	113	15'892'000	102	39'807'000	20	6'000'000				
BGM	40	5'421'500	214	31'679'225	109	16'416'625	4	300'000	113	18'716'625	115	15'822'500	26	4'561'600				
CRC	43	12'202'500	425	80'346'806	273	41'951'750	12	635'000	285	42'586'750	95	26'438'056	88	23'524'500				
Total Reg. BG	102	23'724'000	855	167'625'031	483	74'145'375	18	1'950'000	511	75'195'375	312	82'067'556	134	34'086'100				
Zentralstelle	0	0	124	208'19'000	115	19'069'000			115	19'069'000	9	17'50'000	0	0				
Gesamttotal	102	23'724'000	979	188'444'031	608	93'214'375	18	1'950'000	626	94'264'375	321	83'817'556	134	34'086'100				

Table 1

Bewilligungen aufgeteilt nach Zweck Cautionnements accordés selon le but

Auf das Geschäftsjahr 2009 entfallen: / Pour l'exercice 2009 le tableau est le suivant:

	TOTAL		davon			
	Anzahl	Betrag	Regionale BG Anzahl	Betrag	Zentralstelle Anzahl	Betrag
Gründung neuer Betriebe	75	9'635'625	71	9'125'625	4	510'000
Übernahme bestehender Betriebe	122	18'044'350	90	12'915'350	32	5'129'000
Investitionen in Liegenschaften	81	15'910'000	52	11'040'000	29	4'870'000
Investitionen in Maschinen/Betriebseinrichtungen	77	10'487'050	71	9'462'050	6	1'025'000
Betriebsmittel	271	40'187'350	227	32'652'350	44	7'535'000
Total	626	94'264'375	511	75'195'375	115	19'069'000

Bürgerschaftsbewilligungen nach Jahren und Kategorien
Cautionnements accordés par années et catégories

Bewilligungs- jahr	T O T A L			gewöhnliche Bürgerschaften (50/50%)			Bürgerschaften mit erhöhtem Risiko (60/40%)			neu (65/35%)			AVIG (80/20%, 85/15%)			Zentralstelle (65/35%) (0/100%)		
	Anzahl	Betrag	Ø	Anz.	Betrag	Anz.	Betrag	Anz.	Betrag	Anz.	Betrag	Anz.	Betrag	Anz.	Betrag	Anz.	Betrag	Anz.
1923-1997	41'351	1'747'022'092	42'249	1'005'309'460	372'097'382	372'097'382												
1998	422	38'723'352	91'761	218'028'76	107'389'976	107'389'976												
1999	444	43'027'426	96'909	31'242'376	63	6'522'050												
2000	495	49'996'980	101'004	36'505'010	68	7'052'220												
2001	424	40'199'693	94'811	27'777'693	67	6'915'000												
2002	413	38'211'286	92'521	28'179'395	59	6'074'991												
2003	430	42'448'397	98'717	29'600'232	50	5'888'165												
2004	330	30'982'125	93'885	21'087'000	52	5'864'125												
2005	333	28'945'340	86'923	17'973'040	69	6'781'800												
2006	270	25'005'460	92'613	16'296'410	59	5'686'250												
2007	364	47'496'100	130'484	8'808'500	24	2'840'000												
2008	594	85'602'167	144'111															
2009	626	94'264'375	150'582															
Total	46'496	2'311'924'793		1'244'581'992	436'160'959	1'121	161'649'327	184	11'403'400	295	49'602'315	4442	408'526'900					

**Entwicklung nach Bürgerschaftskategorien
Evolution des cautionnements par catégories**

	Gewöhnliche Bürgschaften (50/50%)		Bürgschaften mit erhöhtem Risiko (60/40%)		neu (65/35%)		AVIG (80%/20%, 85%/15%)		Zentralstelle (65/35%)				TOTAL			
	Anz.	Betrag	Anz.	Betrag	Anz.	Betrag	Anz.	Betrag	Anz.	Betrag	Anz.	Betrag	Anz.	Betrag	Anz.	Betrag
Bestand am 31.12.2008	665	31'363'160	180	10'380'635	568	74'113'495	44	1'843'309	173	28'598'962	55	5'375'488	1'685	151'675'049		
Neuzugang	0	0	0	0	483	74'145'375	18	1'050'000	115	19'069'000	0	0	626	94'264'375		
Laufende Bürgschaften	665	31'363'160	180	10'380'635	###	148'258'870	62	2'893'309	288	47'667'962	55	5'375'488	2311	245'939'424		
Rück- und Abzahlungen	185	11'154'124	44	3'510'477	108	27'360'267	10	705'295	37	8'223'582	16	1'712'272	400	52'666'018		
Verluste	16	927'962	15	871'955	21	2'548'201	4	237'662	2	329'430	1	128'272	59	5'043'481		
Bestand am 31.12.2009	464	19'281'074	121	5'998'203	932	118'350'402	48	1'950'352	249	39'114'950	38	3'534'944	1852	188'229'925		

Bürgerschaftsentwicklung nach Jahren Evolution des cautionnements par années

Jahr	Gewöhnliche Bürgschaften		Bürgschaften mit erhöhtem Risiko		neu		AVIG		Zentralstelle alt		Zentralstelle neu		Total	
	Bewilligungen	Bestand 31.12.09 Anz. Betrag	Bewilligungen	Bestand 31.12.09 Anz. Betrag	Bewilligungen	Bestand 31.12.09 Anz. Betrag	Bewilligungen	Bestand 31.12.09 Anz. Betrag	Bewilligungen	Bestand 31.12.09 Anz. Betrag	Bewilligungen	Bestand 31.12.09 Anz. Betrag	Bewilligungen	Bestand 31.12.09 Anz. Betrag
1923-1934	1'158/826												1158/826	
1835-1939	2'359/125		474/550										2833/675	
1940-1949	237/17/661		5452/675										357/10/336	
1950-1959	507/63/722		14'317/805										6508/1527	
1960-1969	81'187/890		372'194/52										151'015/942	
1970-1979	157'673/875		692'230/50										330'017/225	
1980-1989	344'313/760	1 8/950	118'561/915										613'939/445	1 6/950
1990-1995	289'039/591	2 36/250	97'987/003	2 19/261									458'063/064	4 5/511
1996	31'922/940		13'775/512										518'194/52	
1997	20'172/050		15'056/420	2 26/500									379'284/70	2 25/500
1998	21'902/876	4 66/729	107'389/976										387'232/352	6 77/979
1999	31'942/376	7 170/000	652'205/0	5 153/100									430'274/26	14 44/252
2000	365'050/10	38 779/468	7'052'220	3 72/695									49'999/980	43 800/163
2001	277'776/93	27 777/483	691'520/00	4 176/340									40'199/993	36 1239/753
2002	26'179/395	34 627/226	6074/991	5 184/386									38'211/286	42 1044/603
2003	29'600/232	48 1972/697	5'965'165	19 260/750									42'448/397	58 2295/947
2004	21'087'000	68 2513/252	9'864'125	19 942/449									30'962'325	42 5426/001
2005	17'973'040	84 3821/690	6'781'800	27 1'095/061									29'945'340	127 7632/749
2006	16'296'410	99 4'968/649	5'686'250	32 1'786/678									25'006'460	140 7632/749
2007	8'608'500	52 3'644/290	2'840'000	15 1'283/983									47'486'100	233 230'935/599
2008													86'602'167	476 59'684/817
2009													94'264'375	573 82'631/890
Total	1'244'581'982	464 19'281/074	438'160'959	121 5'996/203	161'649'327	932 118'350/402	11'403'400	48 1'360/352	408'826'900	38 3354/344	49'602'315	249 39114/950	231'1924/783	1852 198'229/925

Tabelle 6

Bürgerschaftsverluste und Wiedereingänge Pertes sur cautionnements et récupérations

Kalender Jahr	Aufteilung der Verluste										Aufteilung der Wiedereingänge		
	VERLUSTE Total		Bund		Reg. BG.		Zentralstelle		Wiederein- gänge total		Bund		Zentralstelle
	gewöhnliche Bürgerschaften (90/90%)	Bürgerschaften mit erhöhtem Risiko (10/40%)	neu (65%/35%)	AVIG (80/20%, 85/15%)	Total					Reg. BG	Bund	Zentralstelle	
1935 - 1997	135933370,00				63908329,00	44933245,00	25992396,00		21221951,00	7500000,00 *	9760848,00	3961103,00	
1998	135686926,75	4185937,70	2276632,65	69127,90	6531698,25	5720974,40	1314153,10		11309555,10	403548,85	547376,85	180029,40	
1999	11151344,78	2865031,05	2913632,80	95182,10	5984045,95	4851981,33	405917,50		1195819,00	446739,00	513282,35	235797,65	
2000	7841902,75	2235393,40	1587345,35	209050,70	4031789,45	3332851,70	466361,60		1709640,55	676128,20	787512,40	239999,95	
2001	5313997,70	1957157,00	703092,00	134888,75	2795137,75	2470498,70	48261,25		1575721,69	657636,45	795348,95	122638,28	
2002	4492900,03	1942405,85	969235,15	60437,80	2372078,80	2003672,23	117149,00		1357054,65	511246,55	715278,70	130327,40	
2003	5158924,05	1675781,65	896662,90	186958,60	2759403,15	2320441,75	78978,15		13607013,40	555810,85	669557,55	1396945,00	
2004	4961754,07	1390202,50	1148916,70	59787,85	2598807,05	2171027,72	191919,30		1262446,15	539286,05	639081,40	84078,70	
2005	6215146,75	1973368,85	1043944,15	174908,30	2950322,30	2371459,15	993365,30		1421346,45	630005,75	761231,10	30109,60	
2006	3551941,40	1073436,25	796948,95	7061,45	1970385,20	1604735,90	75920,30		1360076,05	6011741,65	731939,30	26395,10	
2007	3355321,85	936562,10	700171,45	16051,45	1838733,55	1405108,45	313979,85		1328566,70	500771,30	642196,05	185609,35	
2008	2471943,10	960969,55	338400,55	49104,80	1408502,55	1062440,55	246974,80		1059945,60	482765,70	554812,80	42567,00	
2009	4380519,95	393951,15	523172,70	196361,75	2560097,65	1573447,30			847851,20	383703,75	451340,45	12907,00	
Total	208294992,18				101218330,85	75941284,18	31235377,15		36825387,44	13868956,10	17564595,90	5391205,44	

* Schätzung, da nicht erlenbar

Bürgschaften nach Kantonen Cautionnements par cantons

	BESTAND 31.12.2008			NEUE BÜRGSCHAFTEN 2009			LAUFENDE BÜRGSCHAFTEN			RÜCK- UND ABZAHLUNGEN			VERLUSTE			BESTAND 31.12.2009								
	Total			Total			Total			Total			Total			Total								
	davon Zentralstelle	davon Zentralstelle	davon Zentralstelle	davon Zentralstelle	davon Zentralstelle	davon Zentralstelle	davon Zentralstelle	davon Zentralstelle	davon Zentralstelle	davon Zentralstelle	davon Zentralstelle	davon Zentralstelle	davon Zentralstelle	davon Zentralstelle	davon Zentralstelle	davon Zentralstelle	davon Zentralstelle							
AG	27	4307750	8	1925000	20	3175000	8	1275000	47	7482750	16	2900000	2	677500.00	0	129375.00	0	0.00	0	0.00	45	6865250	16	2779525
AR	16	2006000	3	581000	3	340000	0	0	0	2346000	3	581000	3	7507500.00	1	274000.00	0	0.00	0	0.00	16	1989250	2	307000
AI	2	205000	0	0	2	500000	1	250000	4	705000	1	250000	1	250000.00	0	0	0	0.00	0	0.00	4	680000	1	280000
BL	36	2422800	4	492000	15	2285000	4	650000	51	4888800	8	1142000	10	779475.00	3	530250.00	1	52500.00	0	0.00	40	3856525	5	611750
BS	9	1901750	2	292500	3	960000	1	250000	12	2261750	3	542500	5	782500.00	3	542500.00	1	36200.00	0	0.00	6	1441250	0	0
BE	162	14362211	34	4284285	59	8301125	13	1941500	241	22868536	47	5925765	62	6366074.10	16	2541335.00	5	239290.00	0	0.00	174	16960971	31	3384430
FR	37	23865527	3	547600	15	3720000	0	0	52	67105527	3	547600	5	630046.35	0	89380.00	1	41529.85	0	0.00	46	5434951	3	487720
GE	110	10885689	2	359350	50	11301000	4	800000	160	22766589	6	1155250	32	899814.59	0	105100.00	4	457189.41	0	0.00	124	13015575	6	1980250
GL	12	1396500	2	348000	0	0	0	0	12	1396500	2	348000	1	263625.00	0	12000.00	0	0.00	0	0.00	11	1132875	2	386000
GR	81	10530750	22	3679500	25	3708500	8	1400000	106	14239250	30	5075500	18	2307500.00	5	700000.00	0	0.00	0	0.00	88	11931750	23	4395000
LU	160	11354574	19	2469397	33	4077000	7	1075000	193	15431574	26	3568937	48	4340704.15	3	739250.00	5	300586.85	0	0.00	140	10790283	23	2929687
JU	27	2446770	1	100000	10	1460000	3	415000	37	3900770	4	515000	8	675984.60	0	0.00	2	135705.40	0	0.00	27	3089070	4	515000
NE	49	4266055	4	584125	29	5925000	4	800000	78	10718055	8	1384125	6	1953632.25	0	58376.00	3	202592.75	0	0.00	69	8132930	8	1325749
NW	5	614300	1	250000	3	340000	1	150000	8	954300	2	400000	1	152800.00	0	28500.00	0	0.00	0	0.00	7	801400	2	371500
OW	2	516000	0	0	0	0	0	0	2	516000	0	0	0	35000.00	0	0.00	0	0.00	2	480000	0	0	0	0
SH	3	800000	1	250000	6	850000	2	300000	9	1450000	3	550000	0	37500.00	0	18750.00	0	0.00	0	0.00	9	1412500	3	531250
SZ	10	694500	1	125000	2	175000	0	0	12	869500	1	125000	2	75850.00	0	0.00	0	0.00	10	793650	1	125000	0	0
SO	81	5261500	12	1747500	24	4220000	7	1090000	75	9481500	19	2937500	22	2823614.40	4	1252000.00	1	68735.60	0	0.00	52	6794150	11	1589300
SG	111	13944550	32	4972500	39	6435000	14	2560000	150	19879550	46	7532500	20	3124109.70	4	863561.00	2	106314.30	0	0.00	128	18649128	42	6968939
TI	27	1689150	3	245000	6	911000	2	375000	33	2610150	5	620000	5	597730.00	1	205000.00	0	0.00	0	0.00	28	2012420	4	415000
TG	54	5986900	13	1824500	24	3247500	8	1275000	78	9246400	21	3109900	9	1307715.00	3	386975.00	1	15350.00	0	0.00	68	7923875	18	2722925
UR	27	2688900	5	782000	3	370000	1	150000	30	3058900	6	932000	2	347550.00	0	85500.00	0	0.00	0	0.00	28	2712500	6	876500
VD	420	32766536	38	5751193	130	16572250	8	1317500	550	48338786	46	7086893	90	9307406.62	3	865073.20	25	2506467.36	0	0.00	435	37024912	40	5747918
VS	183	14911937	7	860455	79	8386000	2	400000	272	23297837	9	1260455	42	57218640.85	1	214978.00	8	888209.05	0	0.00	222	17180087	8	1045776
ZG	3	307500	1	135000	14	2030000	5	850000	17	2337500	6	965000	1	99000.00	0	27750.00	0	0.00	0	0.00	16	2244500	6	957250
ZH	31	4322000	10	1861625	32	4398000	12	2045000	63	9317000	22	3688625	6	1092925.00	2	331000.00	0	0.00	0	0.00	57	8224075	20	3385825

Tabelle 8

Fol. 1865 151675049 228 33974450 626 94264375 115 19068000 2311 245939424 343 530432450 400 5266601711 53 9393558420 59 504348129 3 45770180 1852 186723925 287 42649894

Bürgschaften nach Bürgschaftsgenossenschaften Cautionnements par offices régionaux

	BESTAND 31.12.2008		NEUE BÜRGSCHAFTEN 2009		LAUFENDE BÜRGSCHAFTEN		RÜCK-UND ABZAHLUNGEN		VERLUSTE		BESTAND 31.12.2009													
	Total	davon Zentralstelle	Total	davon Zentralstelle	Total	davon Zentralstelle	Total	davon Zentralstelle	Total	davon Zentralstelle	Total	davon Zentralstelle												
OBTG	398	47302400	99	15915525	174	20332000	61	10440000	572	73634400	160	26355525	68	10418215	16	2949911	3	121864	0	0	501	63064521	144	23405614
BGM	427	37943285	74	9918202	149	22028129	36	5311500	576	59071410	110	19229702	141	15248383	33	5660835	12	703913	0	0	423	43119404	77	9568867
CRC	809	65195744	54	8068723	303	45904250	18	3317500	1112	111096964	72	11416223	175	26209541	4	1301108	41	4091998	3	457702	886	80796455	65	9657413
BTG	28	1196800	1	42000	0	0	0	0	28	1196800	1	42000	8	375975	0	24000	2	90500	0	0	18	730325	1	18700
BGG	23	836820	0	0	0	0	0	0	23	836820	0	0	8	413695	0	0	1	35705	0	0	14	467220	0	0
Total	1695	151975049	228	33974450	626	94264375	115	190697000	2311	245939424	343	53043450	400	527666918	53	99339654	69	5043481	3	457702	1652	168729925	287	423649884

Anteilscheinkapital nach Wirtschaftsgruppen Capital social d'après les groupes professionnels

	Baugewerbe, Montagen und Holzbeerb.	Nahrungsmittel/ Genussmittel/ Bekleidung	Textil/ Bekleidung / Grafisches / Papierverab.	Handel	Gastgewerbe/ Hotellerie/ Verkehr	Textil/ Bekleu- dungs- verlände	Kantonal- banken	Regional- banken	Raffinerien- banken	Gross- banken	Übrige Banken	Private Gewerbe- treibende	Gewerbe- verbände u. Handels- kammern	Kantone, Gemeinden	Diverse	Total 2009	Total 2008
Reg. BG																	
OBTG	164'000	41'500	5'000	1'500	194'000	75'000	2'064'000	467'500	69'000	69'000		407'500	175'000	256'000		3'920'000	3'935'000
BGM	3'950	750			4'400		314'950	297'000	101'350		19'000	522'400	40'250	100'000	65'050	1'456'600	1'457'650
CRC						0							12'000	5'001'000	6'399'000	11'412'000	10'401'000
BTG	76'300	100			2'100	78'500	100'500				5'200	16'100	82'250	201'200	241'500	524'050	526'250
BGG						0	410'000	1'143'100	116'000			150'450	41'900		48'150	2'098'800	3'820'800
					Total		874'450	1'907'600	285'350	0	20'200	1'096'450	351'400	5'558'200	6'754'300	19'422'450	20'134'700
Zentralst.	675'000	295'000	40'000	255'000	518'000	786'000	2'569'000	2'388'000	513'000		485'000		60'000		522'000	14'004'000	14'054'000
					Gesamtst.		3'443'450	10'041'500	798'350	0	505'200	1'096'450	411'400	5'558'200	7'276'300	33'426'450	34'188'700

Bürgerschaftsbestand nach Wirtschaftsgruppen per 31.12.2009 Etat des cautionnements d'après les groupes professionnels au 31.12.2009

Reg. BG	Baugewerbe, Bau- stoffe, inkl. Metall- und Holzbearbeitung		Nahrungsmittel Genussmittel		Bekleidung und Ausrüstung		Grafisches und papierverarb. Gewerbe		Handel		Gastgewerbe, Hotellerie, Verkehr		Diverse	
	Anz.	Betrag	Anz.	Betrag	Anz.	Betrag	Anz.	Betrag	Anz.	Betrag	Anz.	Betrag	Anz.	Betrag
OBTG	110	13'143'762	49	5'809'650	14	1'003'750	9	861'200	14	1474'500	75	7'827'250	86	9'588'795
BGM	116	12'582'088	36	3'242'950	6	424'150	6	752'500	19	1'513'000	76	5'848'885	87	9'408'984
CRG	96	7'186'333	0	0	0	0	109	15'871'015	271	19'771'8514	167	11'749'182	188	16'615'998
BTG	2	17'000	1	84'500	2	84'500	0	0	3	263'125	1	13'750	8	249'450
BGG	4	145'900	2	53'500	0	0	0	0	6	267'320	0	0	2	20'500
Total	328	33'055'083	88	9'180'600	22	1'512'400	124	17'484'715	313	23'236'459	319	25'237'047	371	35'863'727
Zentralstelle	104	15'115'293	41	6'245'072	7	1'160'250	10	1'842'800	32	4'367'893	46	6'758'915	47	7'358'871
Gesamttotal	432	48'170'376	129	15'435'672	29	2'872'650	134	19'128'515	345	27'604'352	365	31'995'962	418	43'222'398

**Im Jahr 2009 ausbezahlte Bundesbeiträge
Contributions fédérales versées en 2009**

Reg. BG	Verwaltungskosten			Verluste aus		AV/G (80/20%, 85/15%)	Total brutto	Wiedereingänge aus früheren Verlusten Anteil Bund	Bundesbeiträge netto 2009
	gew. Bürgschaften (50/50%)	Bürgschaften mit erhöhtem Risiko (60/40%)	neu (65/35%)	Bürgschaften mit erhöhtem Risiko (60/40%)	AV/G (80/20%, 85/15%)				
OBTG	922'667.65	7'675.00	36'310.00	0.00	38'928.00	23'359.30	982'221.35		
BGM	801'114.65	122'207.65	146'866.70	90'604.00	60'020.90	159'158.80	1'061'657.10		
CRC	1'226'217.70	246'215.80	308'494.00	1'356'008.25	67'012.85	262'873.35	2'941'075.25		
BTG	0.00	0.00	31'500.00	0.00	30'400.00	2'880.00	59'020.00		
BGG	0.00	17'852.70	0.00	0.00	0.00	3'069.00	14'783.70		
Total	2'950'000.00	393'951.15	523'172.70	1'446'612.25	196'361.75	451'340.45	5'510'097.85	5'058'757.40	

Engagements der Zentralstelle nach Jahren Engagements de la Centrale par années

Jahr	NEUE BÜRGschaften		RÜCKZAHLUNGEN		VERLUSTE		LAUFENDE BÜRGschaften				davon (65/35%)	
	Anzahl	Betrag	Anzahl	Betrag	Anzahl	Betrag	Anzahl	Nominal-Betrag	davon amortisiert	Bestand per 31.12.2009	Betrag	Betrag
1961-1998	4725	372412750	3958	348265053,49	267	24147696,51	0	0	0	0	0	0
1999	25	4293000	20	3739962,60	4	203037,40	1	350000	271078	78922	78922	78922
2000	38	6178750	34	5388703,65	2	140046,35	2	650000	596000	54000	54000	54000
2001	26	4417000	21	3314914,10	3	502185,90	2	600000	459000	141000	141000	141000
2002-2003	49	8760000	45	8047496,85	4	732503,15	0	0	0	0	0	0
2004	22	3650000	14	1820000,00	0	0,00	8	1830000	1101200	728800	728800	728800
2005	27	3792500	17	1950000,00	0	0,00	10	1842500	1043200	799300	799300	799300
2006	19	2952800	11	1402800,00	0	0,00	8	1950000	684078	865922	865922	865922
2007	59	10280000	18	3028304,60	1	74195,40	40	7177500	1522513	5954987	5954987	5954987
2008	132	22303315	19	3100580,80	1	265234,20	112	18947500	1675912	17271588	17271588	17271588
2009	115	19069000	11	1717500,00	0	0,00	104	173851500	296125	17055375	17055375	17055375
Total	4737	458129115	4168	381775216,09	282	26054898,91	287	50299000	7649106	42049894	39114950	3534944

**Bürgschaften der Zentralstelle nach Wirtschaftsgruppen
 Cautionnements de la Centrale d'après les groupes professionnels**

	Bewilligte Gesuche 2009		Bewilligungen total bis 31.12.2009		Bestand per 31.12.2009	
	Anz.	Betrag	Anz.	Betrag	Anz.	Betrag
Baugewerbe, Baustoffe, inkl. Metall- und Holzbearbeitung	49	77'16'500	863	81'061'450	104	15'115'293
Nahrungs- und Genussmittel	13	2'245'000	520	53'628'250	41	6'245'072
Bekleidung und Ausrüstung	1	125'000	155	11'548'500	7	1'160'250
Grafisches und papierverarbeitendes Gewerbe	5	900'000	144	13'176'500	10	1'643'800
Handel	7	925'000	804	52'229'225	32	4'367'893
Gastgewerbe, Hotellerie, Verkehr	15	2'650'000	1'150	108'278'690	46	6'758'915
Diverse	25	4'507'500	1'101	138'206'500	47	7'358'671
Total	115	19'069'000	4'737	458'129'115	287	42'649'894

Tablelle 14

Résumé 2009

Genossenschaft Coopérative	Gesuche Demandes		Bewilligte Bürgschaften Cautonnements accordés		Verluste Pertes		Bestand Ende 2009 Etat fin 2009	
	Anzahl	Betrag	Anzahl	Betrag	Anzahl	Betrag	Anzahl	Betrag
OBTG	216	55'599'000	113	15'892'000	3	121'684	357	38'668'907
BGM	214	31'679'225	113	16'716'625	12	703'613	346	33'550'537
CRC	425	80'346'806	285	42'566'750	38	3'634'296	831	71'141'042
BTG	0	0	0	0	2	90'500	17	712'325
BGG	0	0	0	0	1	35'705	14	487'220
Total SVGB / USCA	855	167'625'031	511	75'195'375	56	4'585'779	1'565	145'580'031
Zentralstelle / Centrale	124	20'819'000	115	19'069'000	3	457'702	287	42'649'894
Berghilfe / aide en montagne	9	3'635'000	6	2'485'000	2	83'934	106	19'467'551
Total GBZ/CSC	133	24'454'000	121	21'554'000	5	541'635	393	62'117'445
SAFFA	33	1'414'000	21	877'500	1	51'770	57	1'809'250
Total	1'021	193'493'031	653	97'626'875	62	5'179'185	2'015	209'506'726

Mitglieder SVGB

Membres USCA

Mitglied	Gründung	Adresse	Telefon	Tätigkeitsgebiet
Membre	Création	Adresse	Fax Téléphone Fax	Domaine d'activité
Bürgerschaftsgenossenschaften / Coopératives				
BTG Bürgerschaftsgenossenschaft beider Basel	1923	4010 Basel Aeschenvorstadt 71, Postfach	*) 061/205 96 30 061/205 96 39	BS, BL
Ostschweizerische Bürgerschafts- genossenschaft, OB TG	1928	9006 St. Gallen Rorschacherstrasse 150, Postfach 733 info@obtg.ch	*) 071/242 00 60 071/242 00 70	ZH, UR, SZ, GL, ZG, SH, AR, AI, SG, GR, AG, TG, TI
BG Mitte Bürgerschaftsgenossenschaft für KMU	1930	3400 Burgdorf Bahnhofstrasse 59D, Postfach 1104 info@bgm-ccc.ch	*) 034/420 20 20 034/420 20 29	BE, JU, SO
Bürgerschaftsgenossenschaft für das Gewerbe BGG	1934	6002 Luzern Eichwaldstrasse 19, Postfach 3069	*) 041/319 94 94 041/319 92 23	LU, OW, NW
Coopérative Romande de Cautionnement (CRC-PME)	2007	1009 Pully Av. Général-Guisan 117, Case postale 109 info@crpme.ch	*) 021/721 11 91 021/721 11 90	VD, GE, FR, NE, VS

Schweiz. Berufsverbände des Gewerbes und des Handels/ Associations professionnelles suisses des arts et métiers et du commerce de détail

Schweizerischer Gewerbeverband SGV Union suisse des arts et métiers USAM	3001 Bern Schwarztorstrasse 26, Postfach	*) 031/380 14 14 031/380 14 15
GASTROSUISSE	8046 Zürich Blumenfeldstrasse 20, Postfach	*) 01/377 51 11 01/371 89 09

Bankenverband / Association de banquiers

Verband Schweiz. Kantonalbanken Union des Banques Cantionales Suisses	4002 Basel	*) 061/206 66 66 061/206 66 67
--	------------	-----------------------------------